Nations Unies A/56/6 (Sect. 1)

Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre I
Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politique, direction et coordination d'ensemble

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 3

A. Organes directeurs 5

1. Assemblée générale 5

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) 8

3. Comité des contributions 8

4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat) 9

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse) 10

6. Comité du programme et de la coordination 11

B. Direction exécutive et administration 12

1. Secrétaire général 13

2. Cabinet du Secrétaire général 13

3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève 14

* Le présent document contient le chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session* (A/56/6/Rev.1).

01-29434 (F) 170401 170401

4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne 16
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi. 17
6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba. 18

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires 25

Titre I
Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politique, direction et coordination d'ensemble

Vue d'ensemble

1.1 Des ressources sont prévues dans la partie A ci-après au titre de l'Assemblée générale, notamment pour couvrir les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants de chaque État Membre classé dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des sessions de l'Assemblée et les dépenses relatives aux présidents de l'Assemblée ainsi qu'à l'appui apporté à ces derniers par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Dans cette partie figurent également les ressources nécessaires aux organes subsidiaires de l'Assemblée dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de l'Organisation dans son ensemble, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et de la participation de l'ONU aux dépenses du Secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

1.2 Dans la partie B, des ressources sont prévues pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son cabinet, et les bureaux des Directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba. Les activités à financer au titre de la partie B ne sont pas encore programmées.

Tableau 1.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

Rubrique	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Organes directeurs		
1. Assemblée générale	4,4	–
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	11,5	–
3. Comité des contributions	0,9	–
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	10,3	67,0
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	12,5	23,2
6. Comité du programme et de la coordination	1,8	–
Total partiel, A	**41,4**	**90,2**
B. Direction exécutive et administration		
1. Secrétaire général	4,1	–
2. Cabinet du Secrétaire général	41,2	8,0
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	7.9	1,8
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	3,8	–
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	0,8	–

Rubrique	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba	0,8	–
Total partiel, B	**58,6**	**9,8**
Total général	**100,0**	**100,0**

1.3 Les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire devraient présenter une diminution de 1,4 % aux taux de 2000-2001.

Tableau 1.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Budget ordinaire							
A. Organes directeurs	15 734,3	20 195,5	(630,0)	(3,1)	19 965,5	1 233,7	20 799,2
B. Direction exécutive et administration	25 743,5	27 817,6	(64,5)	(0,2)	27 753,1	1 522,9	29 276,0
Total	**41 477,8**	**48 013,1**	**(694,5)**	**(1,4)**	**47 318,6**	**2 756,6**	**50 075,2**
Fonds extrabudgétaires	10 767,4	12 264,3					11 721,5

Tableau 1.3

Postes nécessaires

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
	2000-2001	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Vice-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	1	1
Secrétaire général adjoint	2	2	–	–	–	–	2	2
Sous-Secrétaire général	1	2	–	–	–	–	1	3
D-1/D-2	17	19	–	–	1	1	18	20
P-1/P-5	39	38	–	–	1	1	40	39
Total partiel	**60**	**62**	–	–	**2**	**2**	**62**	**64**
Agents des services généraux et autres catégories	75	77	–	–	2	2	77	79
Total	**135**	**139**	–	–	**4**	**4**	**139**	**143**

A. Organes directeurs

1.4 La présente partie traite des dépenses afférentes à l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des contributions, au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, à la participation de l'ONU au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Comité du programme et de la coordination.

Tableau 1.4

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Rubrique	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
1. Assemblée générale				
a. Voyages de représentants	1 745,7	1 451,0	–	–
b. Présidents de l'Assemblée générale	516,4	516,4	–	–
c. Appui du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence aux présidents de l'Assemblée générale	108,4	108,4	–	–
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	5 659,1	5 420,7	11	11
3. Comité des contributions	419,7	438,6	–	–
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	4 623,1	4 873,7	6	6
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	6 258,1	5 891,7	–	–
6. Comité du programme et de la coordination	865,0	865,0	–	–
Total	**20 195,5**	**19 565,5**	**17**	**17**
Fonds extrabudgétaires	9 871,0	10 580,1	1	1

1. Assemblée générale

a) Voyages de représentants d'États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 451 000 dollars

1.5 Conformément aux résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962 et du 19 décembre 1986, respectivement, les 49 États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés ont droit chacun au paiement par l'Organisation des frais de voyage d'un maximum de cinq représentants à l'occasion de la session ordinaire de l'Assemblée – mais non au versement d'indemnités de subsistance – ainsi que d'un représentant ou d'un représentant suppléant à l'occasion des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée. Conformément à la résolution 2000/34 du Conseil économique et social

en date du 28 juillet 2000, le Sénégal est classé dans la catégorie des États Membres les moins avancés.

Tableau 1.5

Ressources nécessaires, par catégorie

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	1 745,7	1 451,0	–	–
Total	**1 745,7**	**1 451,0**	–	–

1.6 Le montant indiqué de 1 451 000 dollars doit permettre de couvrir les frais de voyage relatifs aux cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de l'Assemblée. Comme aucune résolution ne prévoit de session extraordinaire ou de session extraordinaire d'urgence, il n'est pas prévu de ressources à cet effet; par conséquent, le montant total indiqué est inférieur au chiffre correspondant pour l'exercice biennal 2000-2001.

b) Présidents de l'Assemblée générale

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 516 400 dollars

1.7 Dans sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à inscrire au budget un montant de 250 000 dollars pour chaque année de l'exercice biennal afin de renforcer les moyens dont dispose le Président de l'Assemblée générale pour s'acquitter de ses fonctions (A/52/303 et Corr.1, par. 1B.10). Dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé que les ressources demandées pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale seraient présentées par objet de dépense à compter de l'exercice biennal 1998-1999, et approuvé la proposition du Secrétaire général concernant les ressources prévues pour l'exercice biennal 1998-1999. Dans sa résolution 53/214 du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application intégrale de sa proposition visant à renforcer les moyens du Bureau, et également décidé que le Président de l'Assemblée, compte tenu du budget-programme approuvé, devrait être pleinement habilité à utiliser les crédits prévus au budget du Bureau, notamment pour ce qui est des dépenses de représentation, des frais de voyage et de toutes autres dépenses nécessaires à l'exécution de fonctions officielles.

1.8 Dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a fait siennes les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la nécessité de faire en sorte que le Bureau du Président de l'Assemblée générale dispose de ressources suffisantes, et décidé que, par souci de clarté et de transparence, les montants afférents au Président de l'Assemblée générale seraient présentés séparément des montants relatifs aux frais de voyage des représentants des pays les moins avancés aux sessions de l'Assemblée. Dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé que les ressources allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale seraient réparties entre les présidents des sessions auxquelles elles se rapportent, afin de garantir un partage équitable des ressources, compte tenu de la durée du mandat de chaque président.

Tableau 1.6

Ressources nécessaires, par catégorie

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Autres rubriques	516,4	516,4	–	–
Total	**516,4**	**516,4**	**–**	**–**

1.9 Le montant de 516 400 dollars correspond aux ressources allouées à l'usage exclusif des Présidents des sessions ci-après de l'Assemblée générale qui peuvent les utiliser de façon discrétionnaire : Président de la reprise de la cinquante-sixième session de l'Assemblée (171 800 dollars), Président de la première partie et de la reprise de la cinquante-septième session (258 400 dollars) et Président de la première partie de la cinquante-huitième session de l'Assemblée (86 200 dollars). En application de la résolution 54/249 de l'Assemblée, les ressources allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale sont réparties entre les présidents des sessions auxquelles elles se rapportent, afin de garantir un partage équitable des ressources, compte tenu de la durée du mandat de chaque président. Les ressources seront mises à la disposition des présidents de l'Assemblée conformément aux dispositions de la résolution 53/214 aux fins de l'exécution de fonctions officielles.

c) Appui du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence au Président de l'Assemblée générale

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 108 400 dollars

1.10 Le montant indiqué correspond à l'appui complémentaire direct apporté par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence au Président de l'Assemblée générale.

Tableau 1.7

Ressources nécessaires : Assemblée générale

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Autres rubriques	108,4	108,4	–	–
Total	**108,4**	**108,4**	**–**	**–**

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 420 700 dollars

1.11 Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, est composé de 16 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions et responsabilités ainsi que sa composition sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 155 à 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Les ressources budgétaires prévues à cette rubrique sont destinées à financer le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance au Président et aux membres du Comité lorsqu'ils assistent aux sessions de celui-ci, conformément aux dispositions des résolutions 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, 32/198 du 22 décembre 1977, 41/176 du 5 décembre 1986, 42/414 et 42/225 (sect. VI) du 21 décembre 1987, et 47/219 A (sect. XV) du 23 décembre 1992 de l'Assemblée. Les conditions d'emploi et la rémunération du Président du Comité consultatif ont été déterminées conformément aux résolutions 35/221, 40/256, 45/249 et 55/238 de l'Assemblée, en date, respectivement, du 17 décembre 1980, du 18 décembre 1985, du 21 décembre 1990 et du 23 décembre 2000, et les cotisations correspondantes versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies l'ont été conformément à la résolution 37/131 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1982.

Tableau 1.8

Ressources nécessaires : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	2 250,5	2 250,5	11	11
Autres rubriques	3 408,6	3 170,2	–	–
Total	**5 659,1**	**5 420,7**	**11**	**11**

1.12 Le montant prévu de 5 420 700 dollars doit permettre de couvrir les émoluments du Président, les traitements du personnel du secrétariat du Comité consultatif et les dépenses communes de personnel y afférentes, ainsi que d'autres dépenses, dont les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité et du personnel affecté au service de ses réunions qui se tiennent en dehors du Siège. La diminution constatée résulte de la mise à jour des hypothèses adoptées concernant le nombre de membres du Comité consultatif résidant à New York et de l'application d'un coefficient d'actualisation tenant compte de l'expérience acquise quant au taux d'utilisation des montants dus au titre des voyages.

3. Comité des contributions

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 438 600 dollars

1.13 Le Comité des contributions est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale composé de 18 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions, sa nature, sa composition et

la durée du mandat de ses membres sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée et par les articles 158 à 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le Comité conseille l'Assemblée sur la répartition des dépenses de l'Organisation entre ses Membres, visée au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Il conseille également l'Assemblée sur la quote-part des dépenses que doivent assumer les nouveaux États Membres, les demandes de révision des quotes-parts formulées par les États Membres, les mesures à prendre en cas de défaut de paiement de leurs contributions par des États Membres et toute mesure à prendre en ce qui concerne l'application de l'Article 19 de la Charte.

Tableau 1.9

Ressources nécessaires : Comité des contributions

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Autres rubriques	419,7	438,6	–	–
Total	**419,7**	**438,6**	**–**	**–**

1.14 Le montant de 438 600 dollars doit permettre de couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité conformément aux dispositions des résolutions 1798 (XVII) et 45/248 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962 et du 21 décembre 1990, respectivement. Il fait apparaître une augmentation car il a été tenu compte de l'expérience récente quant au nombre de membres du Comité ayant droit au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance.

4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

Ressources nécessaires (avant réévalution des coûts) : 4 873 700 dollars

1.15 Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, qui a été créé par la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, est composé des vérificateurs généraux des comptes (ou fonctionnaires de titre équivalent) de trois États Membres, nommés par l'Assemblée générale, sous réserve des conditions énoncées dans les articles 12.1 à 12.3 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU. Il vérifie les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports de vérification pertinents à l'Assemblée pour examen. Pour l'essentiel, le mandat du Comité est défini dans les articles 12.4 à 12.12 du Règlement financier et il est exposé de façon plus détaillée dans une annexe audit règlement. Le Comité des commissaires aux comptes, outre qu'il exprime une opinion sur les états financiers, est tenu de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion de l'ONU.

1.16 La coordination avec les autres activités de vérification des comptes dans le cadre du système des Nations Unies est assurée par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA, qui a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1438 (XIV) du 5 décembre 1959, et qui est composé de membres du Comité des commissaires aux

comptes de l'ONU et des vérificateurs externes des comptes nommés par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

1.17 Le secrétariat du Comité fournit un appui technique et administratif au Comité, à son comité des opérations de vérification des comptes ainsi qu'au Groupe de vérificateurs externes des comptes et à son groupe technique. Il effectue notamment des travaux de recherche et analyse les documents se rapportant à leurs activités. Par ailleurs, le secrétariat du Comité prend les dispositions voulues pour organiser chaque année les deux sessions du Comité, une session du Groupe de vérificateurs externes et une de son groupe technique; il rédige les documents de travail et les rapports nécessaires pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions; établit les compte rendus analytiques des séances du Comité, du Groupe de vérificateurs externes, de son groupe technique et du Comité des opérations de vérification des comptes; enfin, il assure la liaison entre ces organes et d'autres organes des Nations Unies.

Tableau 1.10

Ressources nécessaires : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	861,4	954,5	6	6
Autres rubriques	3 761,7	3 919,2	–	–
Total	**4 623,1**	**4 873,7**	**6**	**6**
Fonds extrabudgétaires	7 301,3	7 857,1	1	1

1.18 Le montant de 4 873 700 dollars correspond aux dépenses afférentes à six postes. L'augmentation des dépenses au titre des postes résulte essentiellement de l'inclusion de l'intégralité des dépenses afférentes à un poste P-3 approuvé durant l'exercice biennal 2000-2001. Au titre des autres rubriques, l'augmentation est due à l'exécution d'opérations d'audit supplémentaires demandées par l'Assemblée générale, entraînant des coûts supplémentaires qui doivent être remboursés aux membres du Comité des commissaires aux comptes.

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 891 700 dollars

1.19 La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Le Comité mixte a établi un comité permanent habilité à agir en son nom lorsqu'il n'est pas en session. L'Assemblée générale ayant

demandé, à sa quarante-sixième session, que ses organes subsidiaires alignent leur programme de travail sur le programme de travail biennal de la Cinquième Commission, on compte que le Comité mixte ne tiendra qu'une session ordinaire pendant l'exercice biennal (en 2002) et que son comité permanent se réunira à New York en 2003. L'Assemblée exerce les pouvoirs de décision au nom de toutes les organisations affiliées.

1.20 Les dépenses encourues par le Comité des pensions d'une organisation affiliée au titre de l'administration des règlements sont imputées sur le budget général de cette organisation. Toutefois, comme le secrétariat central de la Caisse a été formé à partir du secrétariat initial du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et que, par arrangement spécial avec le Comité mixte, il continue à assurer l'administration des pensions pour le compte de l'ONU, cette pratique continue d'être appliquée. Pour ces services, l'ONU rembourse la Caisse sur la base d'arrangements convenus entre eux.

Tableau 1.11

Ressources nécessaires : Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Autres rubriques	6 258,1	5 891,7	–	–
Total	**6 258,1**	**5 891,7**	**–**	**–**
Fonds extrabudgétaires	2 569,7	2 723,0	–	–

1.21 Le montant de 5 891 700 dollars représente la part revenant à l'ONU des dépenses du secrétariat central de la Caisse, étant donné que celui-ci fait office de secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'ONU. Ce montant, qui fait apparaître une diminution, est calculé sur la base des ressources actuelles nécessaires à l'ONU pour couvrir sa part du budget administratif de la Caisse et pourrait être révisé compte tenu des mesures ultérieures que prendra le Comité permanent au cours de 2001.

6. Comité du programme et de la coordination

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 865 000 dollars

1.22 Par sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Comité du programme et de la coordination se composerait de 34 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus pour un mandat de trois ans, sur la base d'une répartition géographique équitable. Au paragraphe 12 de sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, l'Assemblée générale a autorisé, à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, le paiement aux membres du Comité de leurs frais de voyage (en classe économique) et d'une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat majoré de 15 %). Cet arrangement a été approuvé pour une période d'essai commençant en 1978 et devait être réexaminé par l'Assemblée à sa trente-quatrième session. On a

présumé que la durée des sessions du Comité resterait de six semaines l'année de présentation du plan et de quatre semaines l'année de présentation du budget.

Tableau 1.12

Ressources nécessaires : Comité du programme et de la coordination

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	865,0	865,0	–	–
Total	**865,0**	**865,0**	**–**	**–**

1.23 Le montant de 865 000 dollars résulte du maintien en vigueur des dispositions des résolutions de l'Assemblée susmentionnées.

B. Direction exécutive et administration

1.24 Le montant de 27 753 100 dollars prévu au titre de la direction exécutive et de l'administration permettra de couvrir les dépenses du Secrétaire général, du Cabinet du Secrétaire général, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba.

Tableau 1.13

Ressources nécessaires, par unité administrative

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Unité administrative	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Direction exécutive et administration				
1. Secrétaire général	1 930,4	1 930,4	–	–
2. Cabinet du Secrétaire général	20 023,3	19 523,4	85	87
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	3 686,4	3 725,4	19	19
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 559,7	1 813,2	10	12
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	241,9	384,8	2	2
6. Bureau de liaison des Nations Unies à Nairobi	375,9	375,9	2	2
Total	**27 817,6**	**27 753,1**	**118**	**122**
Fonds extrabudgétaires	2 393,3	1 141,4	3	3

1. Secrétaire général

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 930 400 dollars

1.25 Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et la Charte lui confère un vaste éventail de responsabilités. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend des décisions de sa propre initiative sur toutes sortes de questions politiques, économiques, sociales et humanitaires; il fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et leur demande conseil si besoin est. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États, et peut porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui risque, à son avis, de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue un rôle clef dans les efforts déployés pour garantir le respect des droits de l'homme. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des directives sur la politique à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres éléments de l'Organisation et en assure la coordination. Le Secrétaire général s'acquitte également des fonctions dont il est chargé par les organes principaux autres que le Secrétariat. En outre, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, il joue un rôle de coordination en ce qui concerne toutes les organisations du système des Nations Unies.

Tableau 1.14

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	576,1	576,1	–	–
Autres rubriques	1 354,3	1 354,3	–	–
Total	**1 930,4**	**1 930,4**	**–**	**–**

1.26 Le montant de 1 930 400 dollars, qui reste sans changement, comprend le traitement et les indemnités du Secrétaire général, ainsi que les frais de voyage, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation et les achats de mobilier et de matériel le concernant.

2. Cabinet du Secrétaire général

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 19 523 400 dollars

1.27 Le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. C'est sous cette rubrique que figurent les dépenses afférentes au poste de vice-secrétaire général, créé par l'Assemblée générale par sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997. Les fonctions et responsabilités du Vice-Secrétaire général sont définies dans le paragraphe 1 de ladite résolution. Le Cabinet du Secrétaire général est également responsable du financement du développement, de la planification stratégique, des affaires politiques, économiques et interinstitutions, des stratégies de consolidation de la paix en Afrique, ainsi que du protocole, et des fonctions de liaison et de représentation. Les ressources nécessaires

au Bureau des relations extérieures sont comprises dans son budget. Le Bureau des relations extérieures s'acquitte des fonctions décrites à l'annexe II de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997.

Tableau 1.15

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	15 653,0	16 053,5	85	87
Autres rubriques	4 370,3	3 469,9	–	–
Total	**20 023,3**	**19 523,4**	**85**	**87**
Fonds extrabudgétaires	2 201,3	949,4	3	3

1.28 Le montant de 16 053 500 dollars inscrit à la rubrique Postes doit permettre de maintenir les 85 postes existants, de créer un nouveau poste P-4 pour un rédacteur de discours supplémentaire, ainsi qu'un poste d'agent des services généraux pour un administrateur de réseau et de reclasser de D-1 à D-2 le poste de chef du groupe de rédaction des discours et de P-2 à P-3 un poste de fonctionnaire du protocole. La réduction des ressources nécessaires au titre des autres rubriques s'explique essentiellement par la non-reconduction des dépenses exceptionnelles effectuées au cours de l'exercice biennal 2000-2001 à l'occasion du Sommet du Millénaire et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida.

3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 725 400 dollars

1.29 Le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève conseille le Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent au titre des relations avec les missions permanentes et les organisations régionales; il traite avec les autorités du pays hôte pour ce qui est des questions relatives aux privilèges et immunités des fonctionnaires du système des Nations Unies en Suisse; il assure la coopération avec les institutions spécialisées et les programmes basés en Suisse et en Europe ainsi qu'avec les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les institutions établies; il remplit les missions politiques spéciales et les fonctions de représentation qui lui sont confiées; il est responsable de l'administration générale de l'Office des Nations Unies à Genève.

1.30 Le Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève remplit les fonctions décrites dans la circulaire du Secrétaire général relatives à l'Office (ST/SGB/2000/4). Celui-ci, qui est l'Office des Nations Unies le plus important d'Europe, est bien placé pour promouvoir activement le rôle de l'Organisation, en assumant efficacement ses fonctions de liaison et de représentation auprès des missions permanentes, du gouvernement hôte et des autres gouvernements, et pour lancer des initiatives visant à développer les relations et les échanges d'informations entre les institutions ayant leur siège à Genève et les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions établies ayant leur siège en Europe.

1.31 Les principales attributions du Bureau du Directeur général sont les suivantes : assurer la liaison avec les missions permanentes, les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; s'acquitter des responsabilités confiées au Directeur général de la Conférence du désarmement; s'occuper du protocole et de la liaison avec le pays hôte et le Comité diplomatique de Genève; coopérer avec les mécanismes régionaux; procéder à l'analyse de questions relatives à la sécurité et aux politiques sous-régionales, régionales et internationales; apporter une aide dans le domaine juridique et assurer la liaison avec le pays hôte au sujet des privilèges et immunités et d'autres questions en rapport avec les accords conclus par l'ONU; organiser des consultations sur les programmes des Nations Unies à Genève; assurer la liaison et coopérer avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées; représenter l'ONU lors des réunions des organes délibérants des organismes ayant leur siège à Genève et des réunions intéressant le Comité administratif de coordination.

1.32 Outre les activités qui sont normalement de son ressort, le Groupe du protocole et de la liaison de l'Office des Nations Unies à Genève s'acquitte depuis toujours des fonctions touchant les relations avec le pays hôte mentionnées plus haut et a notamment des contacts avec les autorités à trois niveaux différents : fédéral, cantonal et municipal.

1.33 Par ailleurs, en raison de l'important rôle qu'il joue depuis trois à quatre ans, l'Office des Nations Unies à Genève reçoit la visite d'un nombre croissant de chefs d'État et de gouvernement ainsi que de dirigeants parlementaires, qui viennent non seulement pour participer à des forums internationaux mais également pour tenir des consultations sur différents aspects des questions politiques, sociales et économiques s'inscrivant dans le cadre du processus politique. L'une des particularités de Genève est qu'il y existe maintenant trois différents corps de représentants ayant rang d'ambassadeur, à savoir les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, les représentants auprès de la Conférence du désarmement et les ambassadeurs auprès de l'Organisation mondiale du commerce – organisation certes indépendante mais qui, pour ses relations avec les représentants de ses membres, s'appuie fortement sur les services de protocole et de liaison de l'Office des Nations Unies à Genève. En outre, le Chef du protocole de l'Office est de plus en plus souvent tenu d'assurer les services de protocole de conférences des Nations Unies tenues ailleurs qu'à l'Office. Le réseau des relations de l'Office s'est donc élargi pour inclure ses nouveaux partenaires, ce qui a eu une incidence directe sur la nature des tâches que le protocole est appelé à accomplir et en a accru la diversité, la complexité et le volume. Il est donc nécessaire de renforcer le Groupe du protocole et de la liaison, notamment en reclassant de P-5 à D-2 le poste de directeur du protocole.

Tableau 1.16

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	3 470,9	3 509,9	19	19
Autres rubriques	215,5	215,5	–	–
Total	**3 686,4**	**3 725,4**	**19**	**19**
Fonds extrabudgétaires	192,0	192,0	–	–

1.34 Le montant de 3 725 400 dollars permettra de financer les 19 postes existants, compte tenu notamment du reclassement de P-5 à D-2 du poste du chef du protocole (39 000 dollars), et les autres objets de dépense dont le montant est inchangé.

4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 813 200 dollars

1.35 Les fonctions du Bureau du Directeur général sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation de l'Office des Nations Unies à Vienne (ST/SGB/1998/16). La coordination des activités de l'Office est confiée au Directeur général qui est chargé de représenter le Secrétaire général à Vienne, de s'occuper de la direction exécutive et de l'administration de l'Office, notamment du Bureau des affaires spatiales et du Service d'information des Nations Unies à Vienne, et d'assurer la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes, les organisations non gouvernementales et les autres organismes des Nations Unies sis à Vienne. Les responsabilités du Directeur général se combinent avec celles du Directeur exécutif du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. Le Bureau du Directeur exécutif de l'Office est intégré à celui du Directeur général et est financé par des ressources du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. Les fonctions du Bureau du Directeur général consistent à :

a) Aider le Directeur général à assurer la direction exécutive de l'Office des Nations Unies à Vienne et à administrer ce dernier, et à coordonner les activités des services qui le composent;

b) Coopérer avec le gouvernement du pays hôte et assurer les services de protocole pour les bureaux des Nations Unies à Vienne, notamment traiter les pouvoirs des chefs de mission permanente de Vienne et assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

c) Fournir des services juridiques aux bureaux des Nations Unies à Vienne;

d) Assurer la représentation de l'ONU aux réunions et conférences tenues à Vienne;

e) Assurer la coordination avec l'ONUDI, l'AIEA et le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires concernant les grandes orientations communes intéressant les entités sises à Vienne;

f) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et autres services du Secrétariat au Siège.

1.36 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Office soutiendra activement le Directeur général dans ses fonctions de responsable de l'Office des Nations Unies à Vienne et de Directeur exécutif des programmes de fond sis à Vienne et renforcera les relations avec le gouvernement du pays hôte, les missions permanentes, les organisations non gouvernementales accréditées, les entités des Nations Unies ayant leur siège à Vienne et autres organisations intergouvernementales. On a examiné attentivement les moyens dont dispose le Bureau du Directeur général pour s'acquitter de sa double responsabilité : représenter le Secrétaire général à Vienne et assurer la direction exécutive du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. La conclusion de cette étude est que pour concilier la nécessité de continuer à déléguer à Vienne les pouvoirs d'exécution importants qu'exige le bon déroulement des activités et celle de garantir le respect des normes de gestion administrative établies par l'Organisation, il est indispensable de renforcer les structures du Bureau. En l'occurrence, il conviendrait de créer un poste supplémentaire de sous-secrétaire général pour un directeur général adjoint qui assumerait la responsabilité des activités relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, ainsi qu'au contrôle international des drogues, et seconderait le directeur général dans les questions administratives et financières.

Tableau 1.17

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	1 400,9	1654,4	10	12
Autres rubriques	158,8	158,8	–	–
Total	**1 559,7**	**1 813,2**	**10**	**12**

1.37 Le montant de 1 813 200 dollars permettra de financer 12 postes, dont un nouveau poste de sous-secrétaire général et, pour assurer l'appui connexe, un nouveau poste d'agent des services généraux, ainsi que les autres objets de dépense.

5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 384 800 dollars

1.38 L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/220, a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. Les fonctions du Bureau du Directeur général sont définies dans la circulaire du Secrétaire général sur l'Office des Nations Unies à Nairobi (ST/SGB/2000/13). Le Directeur général est responsable de toutes les activités de l'Office des Nations Unies à Nairobi et représente le Secrétaire général; s'acquitte de fonctions de représentation et de liaison auprès du gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sises à Nairobi; assure la direction exécutive et l'administration de l'Office des Nations Unies à Nairobi, y compris les services administratifs, les services de conférence et autres services d'appui et les services communs, ainsi que le Centre d'information des Nations Unies à Nairobi. Les responsabilités du Directeur général sont fusionnées avec celles du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les fonctions du Bureau sont les suivantes :

a) Aider le Directeur général à remplir toutes ses fonctions, notamment à s'acquitter des responsabilités spéciales qui lui sont confiées par le Secrétaire général;

b) Coopérer avec le gouvernement hôte et assurer les services de protocole de l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs des missions permanentes à Nairobi;

c) Fournir des services consultatifs d'ordre juridique à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE et à Habitat;

d) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres services du Secrétariat au Siège.

Tableau 1.18

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	156,6	291,2	2	2
Autres rubriques	85,3	93,6	–	–
Total	**241,9**	**384,8**	**2**	**2**

1.39 Le montant de 384 800 dollars représente les dépenses afférentes aux deux postes existants. L'augmentation de 142 900 dollars correspond à l'effet-report de la création des deux postes en 2000-2001 (1 P-5 et 1 poste d'agent local) et à l'incidence du reclassement à D-1 du poste P-5.

6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 375 900 dollars

1.40 Le Secrétaire général, dans son « Agenda pour la paix » (A/47/277-S/24111), a souligné que la diplomatie préventive et la recherche de la paix étaient les façons les plus efficaces pour l'Organisation des Nations Unies de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et, partant, de prévenir les souffrances et la destruction qui sont le résultat inévitable de différends dégénérant en conflits armés.

1.41 Afin de renforcer la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et du développement, il a été proposé dans le cadre du chapitre 2 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, de créer un bureau de liaison à Addis-Abeba (A/52/6/Rev.1; voir aussi A/52/303 et Add.1 et Corr.1). Des ressources ont été mises à la disposition du bureau grâce au redéploiement d'un poste D-1 et à la conversion d'un poste d'agent des services généraux du Département des affaires politiques en poste d'agent local. L'Assemblée générale, au paragraphe 23 de la section III de sa résolution 52/220, a décidé que le bureau de liaison d'Addis-Abeba, qu'il était proposé de créer au paragraphe 2.50 du projet de budget programme pour l'exercice biennal 1998-1999, serait un bureau des Nations Unies à Addis-Abeba et, en tant que tel, transféré du chapitre 2A (Affaires politiques) au chapitre 1A (Politique, direction et coordination d'ensemble) dudit projet de budget-programme. Conformément à cette décision, le bureau continue de figurer au chapitre premier.

1.42 Les fonctions du bureau, telles que définies dans le paragraphe 2 de l'annexe II à la résolution 52/220, consistent à :

a) Faciliter l'échange d'informations et la coordination des initiatives et efforts dans les domaines de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix, ainsi que dans le processus de démocratisation en Afrique et, à cet égard : suivre de près les délibérations du Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'OUA et informer le Siège des initiatives politiques présentant un intérêt pour l'Organisation des Nations Unies qui seraient examinées par le Mécanisme; assurer la liaison avec la Division du règlement des conflits de l'OUA et le Département des affaires politiques dans son ensemble en vue de renforcer la coopération touchant certaines questions politiques d'intérêt primordial pour l'Organisation

des Nations Unies et l'OUA; épauler les représentants spéciaux communs Organisation des Nations Unies/OUA dans leurs activités;

b) Coordonner l'exécution des programmes de coopération arrêtés entre les organismes des Nations Unies et l'OUA lors des réunions annuelles entre leurs secrétariats;

c) Représenter le Département, selon que de besoin, aux réunions organisées par l'OUA à Addis-Abeba.

1.43 Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1197 (1998) du 18 septembre 1998, s'est félicité de la création au sein de l'OUA d'un bureau de liaison des Nations Unies pour l'action préventive et a prié instamment le Secrétaire général d'envisager les moyens de renforcer l'efficacité de ce bureau et la possibilité d'affecter des officiers de liaison aux opérations de maintien de la paix de l'OUA et d'organisations sous-régionales en Afrique qui sont autorisées par le Conseil. Dans sa résolution 53/91 du 7 décembre 1998, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait récemment décidé de créer un bureau de liaison avec l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba.

1.44 Suite à l'adoption de la résolution 1197 (1998) du Conseil de sécurité et de la résolution 53/91 de l'Assemblée générale, deux postes supplémentaires financés par des fonds extrabudgétaires (1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) ont été mis à la disposition du bureau de liaison par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le poste P-5 financé par des fonds extrabudgétaires est occupé par un conseiller humanitaire hors classe qui sert d'agent de coordination pour les questions humanitaires. Les deux postes sont inscrits au chapitre 25 (Aide humanitaire).

1.45 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le bureau continuera à coordonner et à harmoniser les politiques et activités intéressant tant l'Organisation des Nations Unies que l'OUA, en particulier le Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'OUA; appuyer les activités des envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général dans leurs activités auprès de l'OUA; représenter le Secrétariat; et informer l'OUA des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour tenter de résoudre les aspects humanitaires des crises en Afrique.

Tableau 1.19

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003 (avant réévaluation des coûts)*	*2000-2001*	*2002-2003*
Budget ordinaire				
Postes	315,4	315,4	2	2
Autres rubriques	60,5	60,5	–	–
Total	**375,9**	**375,9**	**2**	**2**

1.46 Le montant de 375 900 dollars correspond au maintien au même niveau des ressources nécessaires.

Tableau 1.20

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations de l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Assemblée générale	
L'Assemblée générale a décidé que, par souci de clarté et de transparence, les montants afférents au Président de l'Assemblée seraient présentés séparément des montants relatifs aux frais de voyage de représentants des pays les moins avancés aux sessions de l'Assemblée (résolution 54/249, sect. IV, par. 74).	Les objets de dépense suivants sont maintenant présentés séparément : frais de voyage des représentants des pays les moins avancés aux sessions de l'Assemblée générale; ressources devant être utilisées exclusivement par le Président de l'Assemblée générale; appui direct apporté par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence au Président de l'Assemblée générale.
L'Assemblée générale a décidé que les ressources allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale seraient réparties entre les présidents des sessions auxquelles elles se rapportent, afin de garantir un partage équitable des ressources, compte tenu de la durée du mandat de chaque président (ibid., par. 75).	Des comptes distincts ont été créés pour le Président de la cinquante-sixième session (reprise), le Président de la cinquante-septième session (première partie et reprise) et le Président de la cinquante-huitième session (première partie). La répartition des ressources, compte tenu de la durée du mandat de chaque président, est indiquée dans le paragraphe 1.8 ci-dessus.
L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour que les représentants des pays les moins avancés soient pleinement et dûment informés suffisamment longtemps à l'avance de leurs droits en ce qui concerne le paiement des frais de voyage afférents à leur participation aux sessions de l'Assemblée générale (ibid., par. 77).	Depuis 2000, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence joint à la note verbale invitant les représentants des pays les moins avancés aux sessions de l'Assemblée générale, une annexe précisant les droits relatifs à la prise en charge des frais de voyage.
L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de maintenir à l'examen les activités du Bureau des relations extérieures afin qu'elles ne risquent pas de faire double emploi avec d'autres activités du Secrétariat, et de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (ibid., par. 78).	Le Secrétaire général a gardé à l'étude les activités du Bureau des relations extérieures. Il n'y a pas lieu de modifier les activités approuvées dans l'annexe II de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation (résolution 52/220, sect. III, par. 101).	En application de cette résolution, le renforcement progressif de l'Office des Nations Unies à Nairobi a été proposé au titre du chapitre premier et du chapitre 27G, (Administration Nairobi), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Pour ce qui est du budget-programme de l'exercice 2002-2003, il est prévu de poursuivre cette initiative dans le cadre du présent chapitre, en reclassant un poste P-5 au niveau D-1 (voir aussi chap. 27G).

Cabinet du Secrétaire général
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003

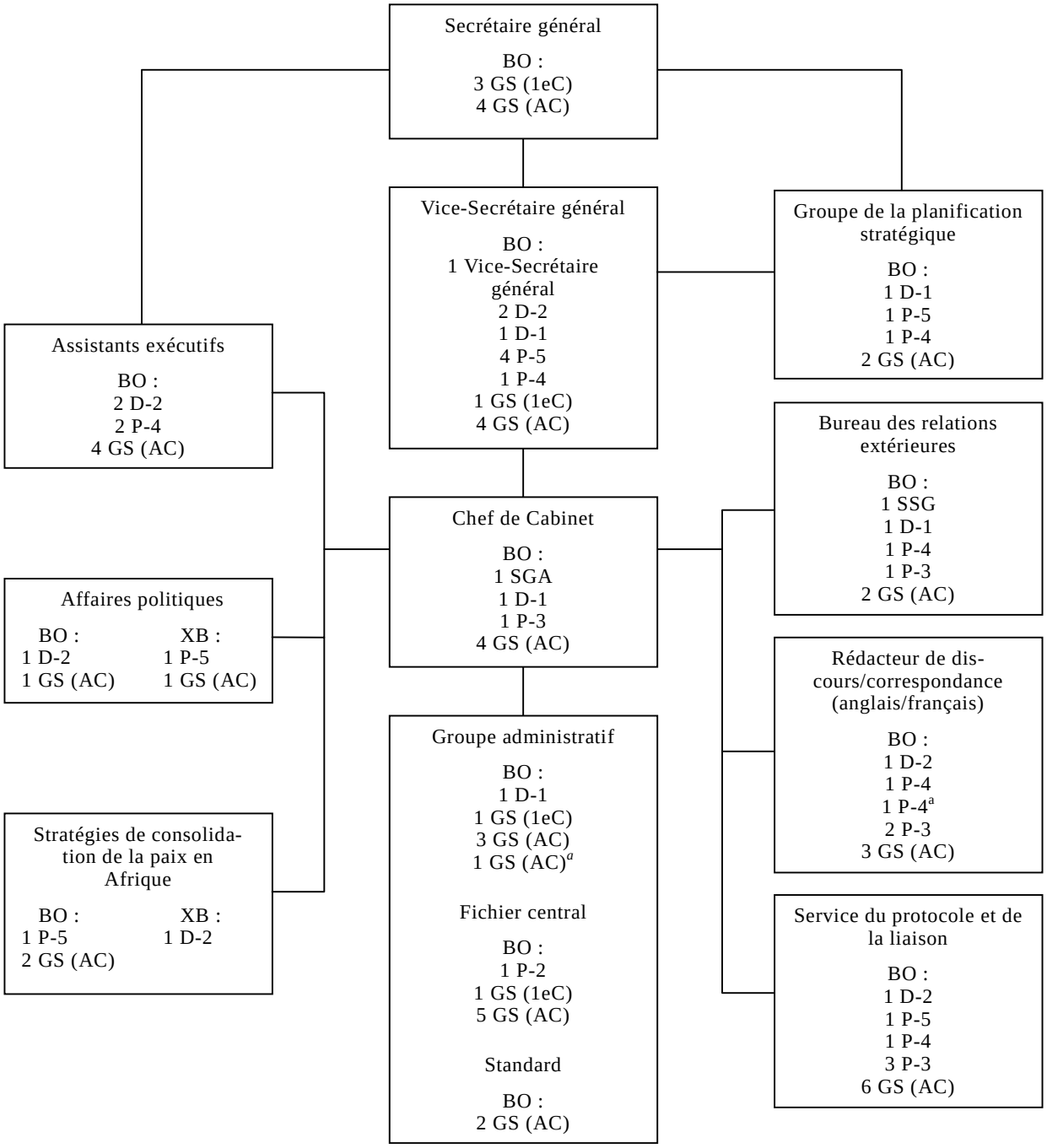

[a] Poste nouveau.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003

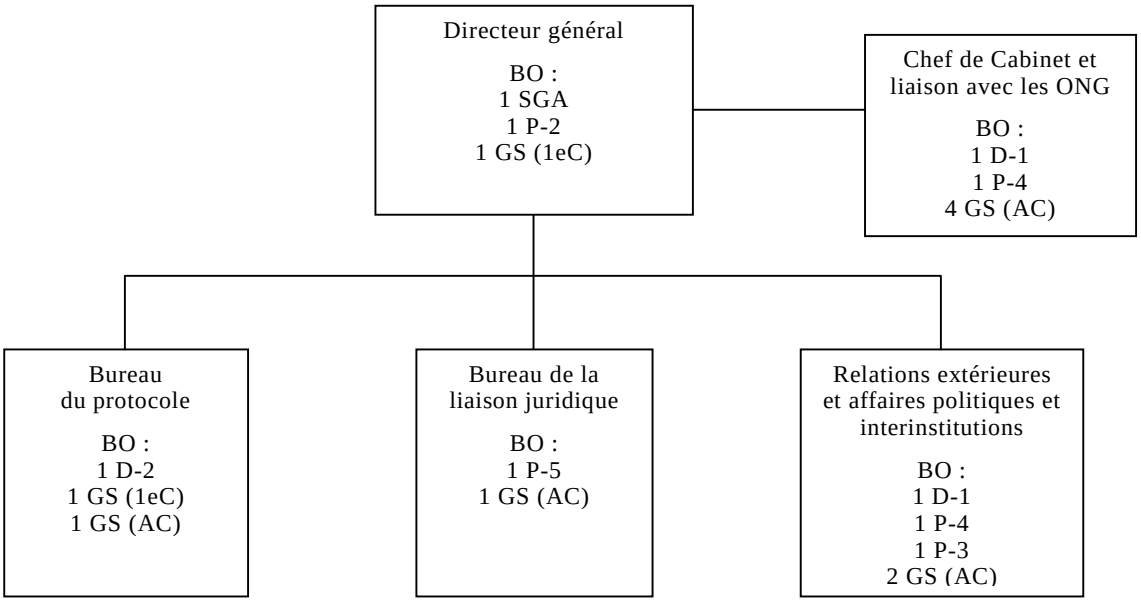

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003

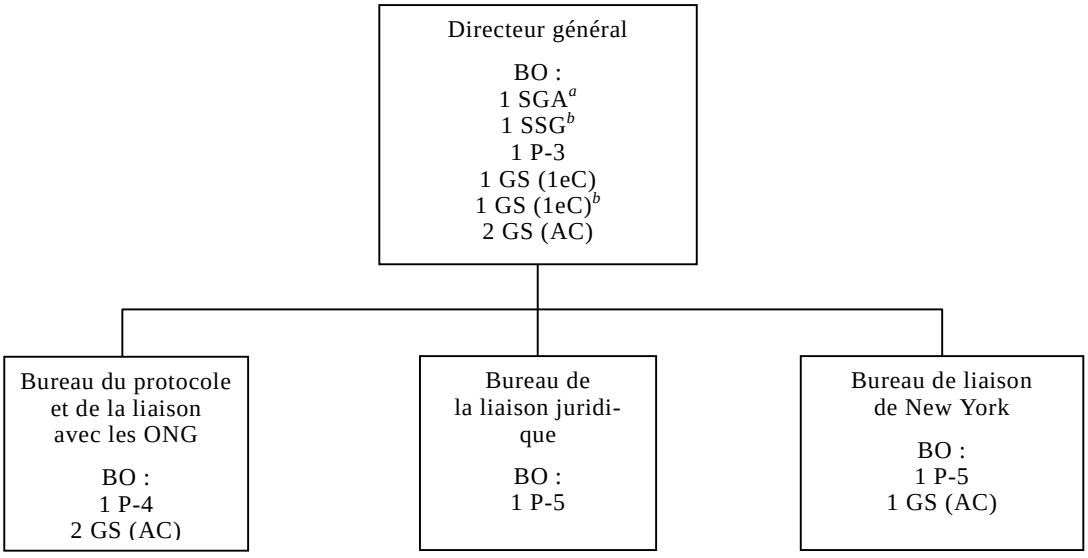

[a] Le poste de secrétaire général adjoint est imputé au chapitre 15 (Contrôle international des drogues).
[b] Poste nouveau.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire.

Office des Nations Unies à Nairobi
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003

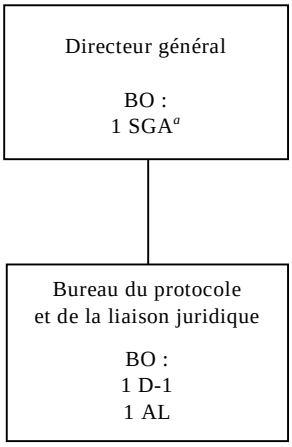

[a] Le poste de Secrétaire général adjoint est imputé au chapitre 12 (Environnement).

Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice 2002-2003

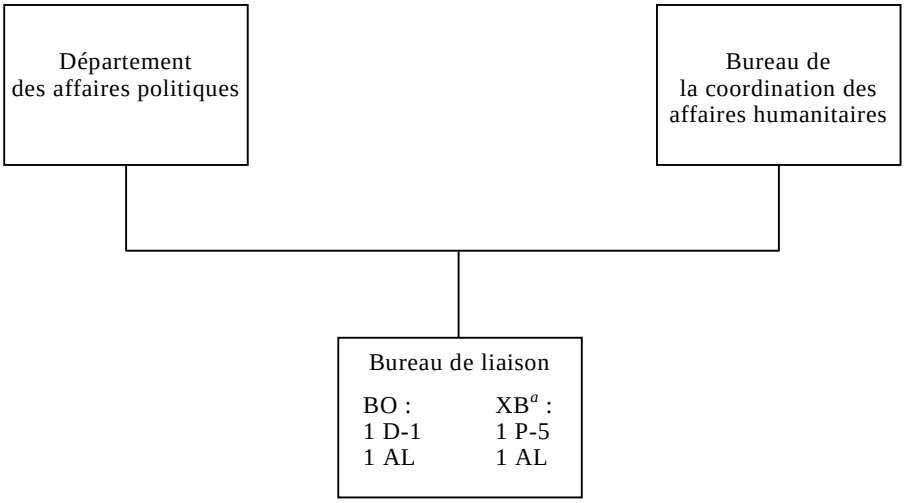

[a] Figure au chapitre 25 (Aide humanitaire).

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; AL : agent local; BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau A.1.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Organes directeurs	15 734,3	20 195,5	(630,1)	(3,1)	19 565,5	1 233,7	20 799,2
B. Direction exécutive et administration	25 743,5	27 817,6	(64,5)	(0,2)	27 753,1	1 522,9	29 276,0
Total (1)	**41 477,8**	**48 013,1**	**(694,5)**	**(1,4)**	**47 318,6**	**2 756,6**	**50 075,2**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1998-1999 Dépenses effectives	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*Provenance des fonds*	*2002-2003 Dépenses prévues*
		a) Services d'appui à :	
2 824,2	2 683,7	i) Des organismes des Nations Unies	2 867,6
		ii) Des activités extrabudgétaires	
259,1	259,4	Activités de coopération technique	287,5
665,8	938,2	Opérations de maintien de la paix	949,4
206,1	242,0	Activités de fond	202,0
		b) Activités de fond	
225,5	242,3	Remboursement par des fonds d'affectation spéciale du coût de l'audit externe	300,3
117,5	795,2	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	–
216,5	312,9	Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	–
355,4	5,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Assemblée et le Sommet du Millénaire	–
–	150,0	Fonds d'affectation spéciale relatif à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations	–
12,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de l'ONU	–
		c) Activités opérationnelles	
1 994,7	2 148,2	Missions de maintien de la paix	2 327,7
3 890,6	4 487,4	Autres programmes des Nations Unies et organismes apparentés	4 891,0
10 767,4	**12 264,3**	**Total (2)**	**11 721,5**
52 245,2	**60 277,4**	**Total [(1) + (2)]**	**61 796,7**

Tableau A.1.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	23 889,0	24 684,8	920,7	3,7	25 605,5	1 469,8	27 075,3
Autres dépenses de personnel	824,4	1 944,4	(739,0)	(38,0)	1 205,4	63,4	1 268,8
Émoluments de non-fonctionnaires	335,1	354,1	–	–	354,1	29,7	383,8
Consultants et experts	231,9	270,5	–	–	270,5	14,9	285,4
Voyages de représentants	4 617,5	6 381,2	(512,9)	(8,0)	5 868,3	418,3	6 286,6
Voyages du personnel	2 410,4	2 327,4	486,4	20,8	2 813,8	154,2	2 968,0
Services contractuels	3 095,5	3 717,2	71,4	1,9	3 788,6	207,4	3 996,0
Frais généraux de fonctionnement	820,9	799,0	28,3	3,5	827,3	44,3	871,6
Dépenses de représentation	253,1	386,5	1,2	0,3	387,7	19,9	407,6
Fournitures et accessoires	85,6	115,0	(0,3)	(0,2)	114,7	5,6	120,3
Mobilier et matériel	38,5	307,5	70,1	22,7	377,6	17,4	395,0
Subventions et contributions	4 875,9	6 725,5	(1 020,4)	(15,1)	5 705,1	311,7	6 016,8
Total (1)	**41 477,8**	**48 013,1**	**(694,5)**	**(1,4)**	**47 318,6**	**2 756,6**	**50 075,2**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*2002-2003 Dépenses prévues*
Postes	777,0	1 052,2	1 094,0
Autres dépenses de personnel	449,9	741,1	202,0
Consultants et experts	–	90,0	–
Voyages de représentants	303,4	331,2	–
Voyages du personnel	28,2	80,0	–
Services contractuels	6 378,9	7 137,3	7 702,5
Frais généraux de fonctionnement	12,0	–	–
Dépenses de représentation	–	5,0	–
Mobilier et matériel	–	5,3	–
Subventions et contributions	2 818,0	2 822,2	2 723,0
Total (2)	**10 767,4**	**12 264,3**	**11 721,5**
Total [(1) + (2)]	**52 245,2**	**60 277,4**	**61 796,7**

Tableau A.1.3

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Vice-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	1	1
SGA	2	2	–	–	–	–	2	2
SSG	1	2	–	–	–	–	1	2
D-2	7	9	–	–	1	1	8	10
D-1	10	10	–	–	–	–	10	10
P-5	15	13	–	–	1	1	16	14
P-4/3	21	23	–	–	–	–	21	23
P-2/1	3	2	–	–	–	–	3	2
Total partiel	**60**	**62**	**–**	**–**	**2**	**2**	**62**	**64**
Agents des services généraux								
1re classe	10	11	–	–	–	–	10	11
Autres classes	63	64	–	–	2	2	65	66
Total partiel	**73**	**75**	**–**	**–**	**2**	**2**	**75**	**77**
Autres catégories								
Agents locaux	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**2**
Total général	**135**	**139**	**–**	**–**	**4**	**4**	**139**	**143**

A.1.1 Le montant indiqué au titre du budget ordinaire représente une diminution des ressources de 1,9 %, aux taux de 2000-2001.

A.1.2 Le montant des fonds extrabudgétaires, qui s'élève à 11 721 500 dollars, comprend les frais afférents aux missions d'audit qui seront effectuées par le Comité des commissaires aux comptes comme indiqué au paragraphe A.1.20 ci-après (7 857 100 dollars); la part des dépenses du secrétariat central de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies imputable aux programmes financés par des fonds extrabudgétaires, comme indiqué aux paragraphes A.1.28 et A.1.31 a) (2 723 000 dollars); les dépenses de personnel engagées au Cabinet du Secrétaire général pour les activités relatives au maintien de la paix mentionnées au paragraphe A.1.39; et le coût du personnel temporaire nécessaire pour appuyer des activités extrabudgétaires à Genève (192 000 dollars) (voir par. A.1.52 ci-après).

Organes directeurs

Tableau A.1.4

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
1. Assemblée générale							
a. Voyages des représentants	1 251,7	1 745,7	(294,7)	(16,8)	1 451,0	79,4	1 530,4
b. Président de l'Assemblée générale	–	516,4	–	–	516,4	28,4	544,8
c. Affaires de l'Assemblée générale (appui au Président de l'Assemblée)	–	108,4	–	–	108,4	6,0	114,4
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	4 435,4	5 659,1	(238,4)	(4,2)	5 420,7	445,3	5 866,0
3. Comité des contributions	396,2	419,7	18,9	4,5	438,6	23,9	462,5
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	3 916,5	4 623,1	250,6	5,4	4 873,7	281,0	5 154,7
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	5 020,7	6 258,1	(366,4)	(5,8)	5 891,7	322,4	6 214,1
6. Comité du programme et de coordination	713,8	865,0	–	–	865,0	47,3	912,3
Total (1)	**15 734,3**	**20 195,5**	**(630,0)**	**(3,1)**	**19 565,5**	**1 233,7**	**20 799,2**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1998-1999 Dépenses effectives	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*Provenance des fonds*	*2002-2003 Dépenses prévues*
		a) Services d'appui à :	
2 824,2	2 683,7	i) Des organismes des Nations Unies	2 867,6
		ii) Des activités extrabudgétaires	
259,1	259,4	Activités de coopération technique	–
–	–	Opérations de maintien de la paix	287,5
–	50,0	Activités de fond	–
		b) Activités de fond	10,0
		Remboursement par des fonds d'affectation spéciale du coût de	
225,5	242,3	l'audit externe	300,3
		c) Activités opérationnels	
1 994,7	2 148,2	Missions de maintien de la paix	2 223,7
		Autres programmes des Nations Unies	
3 890,6	4 487,4	et organismes apparentés	4 891,0
9 194,1	**9 871,0**		**10 580,1**
Total [(1) + (2)]	**24 928,4**	**30 066,5**	**31 379,3**

Tableau A.1.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	2 695,5	3 111,9	93,1	2,9	3 205,0	230,7	3 435,7
Autres dépenses de personnel	31,9	324,0	–	–	324,0	17,7	341,7
Émoluments de non-fonctionnaires	335,1	354,1	–	–	354,1	29,7	383,8
Voyages de représentants	4 617,5	6 381,2	(540,3)	(8,4)	5 840,9	416,8	6 257,7
Voyages du personnel	64,7	72,8	–	–	72,8	4,0	76,8
Services contractuels	3 069,4	3 670,0	71,4	1,9	3 741,4	204,8	3 946,2
Frais généraux de fonctionnement	39,2	75,3	56,0	74,3	131,3	7,4	138,7
Dépenses de représentation	–	105,5	–	–	105,5	5,8	111,3
Fournitures et accessoires	1,2	3,5	1,2	34,2	4,7	0,2	4,9
Mobilier et matériel	3,9	9,2	54,9	596,7	64,1	3,5	67,6
Subventions et contributions	4 875,9	6 088,0	(393,7)	(6,4)	5 694,3	311,6	6 005,9
Total (1)	**15 734,3**	**20 195,5**	**(630,0)**	**(3,1)**	**19 565,5**	**1 233,7**	**20 799,2**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*2002-2003 Dépenses prévues*
Postes	111,2	114,0	144,6
Autres dépenses de personnel	–	50,0	10,0
Consultants et experts	–	–	–
Voyages de représentants	–	–	–
Voyages du personnel	–	–	–
Services contractuels	6 369,9	7 137,3	7 702,5
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–
Dépenses de représentation	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	–	–
Mobilier et matériel	–	–	–
Subventions et contributions	2 713,0	2 569,7	2 723,0
Total (2)	**9 194,1**	**9 871,0**	**10 580,1**
Total [(1) + (2)]	**24 928,4**	**30 066,5**	**31 379,3**

Tableau A.1.6

Postes nécessaires

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
	2000-2001	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	– -	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3
Total partiel	**8**	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**	**8**
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	1	1	9	9
Total partiel	**9**	**9**	**–**	**–**	**1**	**1**	**10**	**10**
Total général	**17**	**17**	**–**	**–**	**1**	**1**	**18**	**18**

Tableau A.1.7

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

Rubrique	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
1. Assemblée générale	10,6	–
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	27,7	–
3. Comité des contributions	2,2	–
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	24,9	74,3
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	30,2	25,7
6. Comité du programme et de la coordination	4,4	–
Total	**100,0**	**100,0**

1. Assemblée générale

Voyages de représentants d'États Membres faisant partie des pays les moins avancés

Tableau A.1.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Voyages de représentants	1 251,7	1 745,7	(294,7)	(16,8)	1 451,5	79,4	1 530,4
Total	**1 251,7**	**1 745,7**	**(294,7)**	**(16,8)**	**1 451,5**	**79,4**	**1 530,4**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Voyages de représentants

A.1.3 Un montant de 1 451 500 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage de cinq représentants au plus aux cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de l'Assemblée générale. La diminution de 294 700 dollars s'explique par le non-reconduction du crédit de 539 100 dollars ouvert à ce titre pour les sessions extraordinaires tenues par l'Assemblée au cours de l'exercice biennal 2000-2001, et par une augmentation de 244 400 dollars des frais de voyage de représentants qui participeront aux sessions ordinaires de l'Assemblée. Celle-ci ayant prié le Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour que les représentants des pays les moins avancés soient pleinement et dûment informés suffisamment longtemps à l'avance de leurs droits en ce qui concerne le paiement des frais de voyage associés à leur participation à ses sessions, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a décidé d'inclure dans la note verbale qu'il adresse aux représentants de ces pays pour les inviter à participer aux sessions ordinaires et aux sessions extraordinaires de l'Assemblée une annexe leur rappelant ces droits. Il ressort des dépenses effectivement engagées en 2000 que 96 % des pays les moins avancés demandent à bénéficier de ces dispositions prévues pour promouvoir leur participation aux sessions ordinaires de l'Assemblée, alors qu'on avait retenu un taux de 73,3 % dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Par ailleurs, dans sa résolution 2000/34, le Conseil économique et social a classé le Sénégal parmi les pays les moins avancés. L'accroissement des frais de voyage de représentants d'États Membres aux sessions ordinaires de l'Assemblée est la résultante de ces deux facteurs.

Président de l'Assemblée générale

Tableau A.1.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*[a]	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	–	179,6	–	–	179,6	9,9	189,5
Voyages	–	211,1	–	–	211,1	11,5	222,6
Frais généraux de fonctionnement	–	20,2	–	–	20,2	1,2	21,4
Dépenses de représentation	–	105,5	–	–	105,5	5,8	111,3
Total	**–**	**516,4**	**–**	**–**	**516,4**	**28,4**	**544,8**

[a] Les dépenses de l'exercice biennal 1998-1999 figurent au chapitre 2, auquel était inscrit le crédit destiné à les financer.

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

A.1.4 Comme indiqué au paragraphe 1.8 du corps du présent chapitre, il a été décidé, conformément à la résolution 54/249 de l'Assemblée générale, de répartir les montants indiqués ci-après entre les présidents successifs des sessions de l'Assemblée, de manière à partager équitablement les ressources prévues, en fonction de la durée du mandat de chacun.

Autres dépenses de personnel

A.1.5 La dotation de 179 600 dollars servira à financer les dépenses relatives au personnel temporaire (158 500 dollars) et aux heures supplémentaires (21 100 dollars) qu'il faudra éventuellement engager pour appuyer les présidents de l'Assemblée générale (reprise de la cinquante-sixième session, partie principale et reprise de la cinquante-septième session et partie principale de la cinquante-huitième session).

Voyages

A.1.6 Le montant de 211 100 dollars servira en totalité à financer les frais afférents aux voyages que les présidents de l'Assemblée générale devront éventuellement effectuer au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

Frais généraux de fonctionnement

A.1.7 Le montant de 20 200 dollars représente le coût estimatif des services divers dont les présidents de l'Assemblée générale pourront avoir besoin au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

Dépenses de représentation

A.1.8 Un montant de 105 500 dollars est prévu pour financer les réceptions officielles que les présidents des cinquante-sixième (reprise), cinquante-septième (partie principale et reprise) et cinquante-huitième (partie principale) sessions ordinaires de l'Assemblée générale donneront pendant la durée de leur mandat, notamment à l'occasion de l'ouverture et de la clôture des sessions et de la visite de dignitaires pendant le débat général.

Appui apporté au Président de l'Assemblée générale par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence

Tableau A.1.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*[a]	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	–	108,4	–	–	108,4	6,0	114,4
Total	**–**	**108,4**	**–**	**–**	**108,4**	**6,0**	**114,4**

[a] Les dépenses de l'exercice biennal 1998-1999 figurent au chapitre 2, auquel était inscrit le crédit destiné à les financer.

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Autres dépenses de personnel

A.1.9 Le montant de 108 400 dollars, qui représente le coût du personnel temporaire autre que pour les réunions (102 400 dollars), et des heures supplémentaires (6 000 dollars) permettra de fournir un appui aux présidents de l'Assemblée générale. Il s'ajoute à la dotation expressément prévue à cet effet qui est indiquée plus haut.

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

Tableau A.1.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	1 928,8	2 250,5	–	–	2 250,5	164,1	2 414,6
Autres dépenses de personnel	1,0	8,9	–	–	8,9	0,4	9,3
Émoluments de non-fonctionnaires	335,1	354,1	–	–	354,1	29,7	383,8
Voyages des membres	2 111,0	2 969,6	(264,4)	(8,9)	2 705,2	245,4	2 950,6
Voyages des fonctionnaires	43,6	47,6	–	–	47,6	2,6	50,2
Frais généraux de fonctionnement	14,7	22,0	16,9	76,8	38,9	2,2	41,1
Fournitures et accessoires	1,2	3,5	–	–	3,5	0,2	3,7
Mobilier et matériel	–	2,9	9,1	313,7	12,0	0,7	12,7
Total	**4 435,4**	**5 659,1**	**(238,4)**	**(4,2)**	**5 420,7**	**445,3**	**5 866,0**

Tableau A.1.12

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	**6**	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**	**6**
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
Total partiel	**5**	**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**	**5**
Total général	**11**	**11**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**	**11**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.1.10 Les ressources prévues à cette rubrique (2 250 500 dollars) doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau A.1.12 ci-dessus, ce qui correspond au maintien, pour l'exercice biennal 2002-2003, de la structure actuelle des effectifs du secrétariat du Comité consultatif.

Autres dépenses de personnel

A.1.11 Le montant indiqué de 8 900 dollars correspond à des frais d'heures supplémentaires qui permettront d'engager le personnel d'appui nécessaire pendant les périodes de pointe des réunions du Comité consultatif.

Émoluments de non-fonctionnaires

A.1.12 Le montant prévu de 354 100 dollars correspond aux émoluments (295 500 dollars) du Président du Comité consultatif et à sa participation à la Caisse des pensions (58 600 dollars). Ces montants ont été déterminés par application des dispositions des résolutions pertinentes et procédures connexes mentionnées au paragraphe 1.11 du descriptif du présent chapitre.

Voyages des membres

A.1.13 Le montant de 2 705 200 dollars prévu à cette rubrique se répartit de la façon suivante :

a) Un montant de 2 641 000 dollars au titre des frais de voyage des membres. Pour déterminer ce montant, on est parti de l'hypothèse qu'au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Comité tiendrait six sessions d'une durée totale de 70 semaines (33 en 2002 et 37 en 2003), dont 66 semaines au Siège et 4 semaines (3 en 2002 et 1 en 2003) en dehors du Siège. On est également parti de l'hypothèse que 12 membres, qui ne sont pas en poste à New York, ont droit au paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance. Les prévisions du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 étaient fondées sur l'hypothèse que 13 membres auraient droit au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance. Les ressources effectivement nécessaires au cours de l'exercice biennal 2002-2003 dépendront toutefois du programme de travail détaillé de l'exercice, qui, lui, sera fonction des besoins de

l'Assemblée générale et des autres organes délibérants, ainsi que de changements éventuels du nombre de membres qui ne sont pas en poste à New York;

b) Conformément aux dispositions de la résolution 47/219 A (sect. XV) de l'Assemblée générale, un montant de 64 200 dollars est également prévu pour le remboursement des frais de voyage par avion auquel ont droit les conjoints des 12 membres du Comité consultatif concernés lorsque celui-ci s'est réuni pendant au moins six mois au cours de l'année précédente. Conformément à la recommandation faite par le Comité au cours de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, on a procédé à une réduction de 25 % du montant prévu pour tenir compte des dépenses effectives de 1999 et 2000.

Voyages des fonctionnaires

A.1.14 Le montant de 47 600 dollars correspond aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assurent le secrétariat du Comité consultatif pendant les sessions qu'il tient hors Siège.

Frais généraux de fonctionnement

A.1.15 Les ressources prévues au titre des frais généraux de fonctionnement (38 900 dollars) correspondent à des frais de communication (10 100 dollars) et aux frais d'entretien de 11 ordinateurs individuels sur la base d'un contrat de service de niveau A et d'un ordinateur de réseau (28 800 dollars).

Fournitures et accessoires

A.1.16 Le montant de 3 500 dollars correspond à l'achat de fournitures de bureau et de fournitures informatiques pour le secrétariat du Comité consultatif.

Mobilier et matériel

A.1.17 Le montant de 12 000 dollars inscrit à cette rubrique servira à remplacer six ordinateurs individuels obsolètes, six imprimantes obsolètes et un ordinateur de réseau.

3. Comité des contributions

Tableau A.1.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Voyages des membres	396,2	419,7	18,9	4,5	438,6	23,9	462,5
Total	**396,2**	**419,7**	**18,9**	**4,5**	**438,6**	**23,9**	**462,5**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Voyages des membres

A.1.18 Le montant de 438 600 dollars doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres participant aux sessions du Comité ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de son président pour une période de quatre semaines au cours de chacune des sessions de l'Assemblée générale. On prévoit que le Comité se réunira pendant trois semaines en 2002 et quatre semaines en 2003 et les chiffres ont été établis à partir de l'hypothèse que

trois de ses membres seront basés à New York. Les ressources effectivement nécessaires dépendront du statut du lieu de résidence officiel des membres du Comité pendant l'exercice biennal 2002-2003 et de la durée effective de ses sessions. L'augmentation de 18 900 dollars est due essentiellement à l'hypothèse, fondée sur l'expérience des dernières années, selon laquelle 15 et non pas 14 membres du Comité auront droit au paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance pendant l'exercice biennal 2002-2003.

4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

Tableau A.1.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	766,7	861,4	93,1	10,8	954,5	66,6	1 021,1
Autres dépenses de personnel	30,9	27,1	–	–	27,1	1,4	28,5
Voyages	21,1	25,2	–	–	25,2	1,4	26,6
Services contractuels	3 069,4	3 670,0	71,4	1,9	3 741,4	204,8	3 946,2
Frais généraux de fonctionnement	24,5	33,1	39,1	118,1	72,2	4,0	76,2
Fournitures et accessoires	–	–	1,2	–	1,2	–	1,2
Mobilier et matériel	3,9	6,3	45,8	726,9	52,1	2,8	54,9
Total (1)	**3 916,5**	**4 623,1**	**250,6**	**5,4**	**4 873,7**	**281,0**	**5 154,7**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*2002-2003 Dépenses prévues*
Postes	111,2	114,0	144,6
Autres dépenses de personnel	–	50,0	10,0
Services contractuels	6 369,9	7 137,3	7 702,5
Total (2)	**6 481,1**	**7 301,3**	**7 857,1**
Total [(1) + (2)]	**10 397,6**	**11 924,4**	**13 011,8**

Tableau A.1.15

Postes nécessaires

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
	2000-2001	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**2**

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
	2000-2001	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	1	1	5	5
Total partiel	**4**	**4**	**–**	**–**	**1**	**1**	**5**	**5**
Total général	**6**	**6**	**–**	**–**	**1**	**1**	**7**	**7**

A.1.19 Les ressources nécessaires au Comité des commissaires aux comptes et à son secrétariat s'élèvent à 4 873 700 dollars. Ce montant doit permettre de couvrir la part imputable au budget ordinaire des honoraires de vérification des comptes à verser aux membres du Comité; le coût de leur participation aux réunions du Comité et du Groupe de vérificateurs externes; les traitements du personnel du secrétariat du Comité et les dépenses communes de personnel y afférentes; et d'autres dépenses d'appui, comme les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel chargé d'assurer le service du Groupe de vérificateurs externes et de son groupe technique ou du Comité des commissaires aux comptes lorsqu'il se réunit en dehors du Siège.

A.1.20 Comme il est indiqué au tableau A.1.14 ci-dessus, le montant total des ressources extrabudgétaires nécessaires est estimé à 7 857 100 dollars. Ce montant se répartit comme suit :

a) Un agent des services généraux mis à la disposition du secrétariat, dont le coût estimatif (144 600 dollars) est imputé sur le compte spécial d'appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires; et les frais d'audit des projets de coopération technique exécutés par le Département des affaires économiques et sociales, la CEPALC, la CEE, la CEA, la CESAP, la CESAO et la CNUCED, qui sont imputés sur le compte spécial d'appui aux activités de coopération technique (287 500 dollars);

b) Les frais directement imputables sur les fonds d'affectation spéciale pour les opérations d'audit les concernant (300 300 dollars);

c) Les frais d'audit ayant trait aux missions de maintien de la paix en cours ou en liquidation, qui sont financés par des contributions statutaires au moyen de crédits inscrits dans le budget des missions concernées (MONUT, MONUIK, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, FINUL, FNUOD, MINURSO, MONUG, MINUBH, FORDEPRENU, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), MONUSIL, MONUK, MONUC, ATNUTO et MINUEE (2 223 700 dollars);

d) Les frais d'audit externe prélevés directement sur le budget respectif des différents programmes des Nations Unies et organismes affiliés, tels que le HCR, le Centre international de formation de l'OIT, l'UNRWA, le PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial, la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNITAR, l'UNU, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le compte séquestre (4 891 000 dollars).

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

A.1.21 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal doivent permettre de couvrir, outre les dépenses du secrétariat du Comité, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité, ainsi que les traitements et frais de voyage et de subsistance des fonctionnaires nationaux qui les aident dans leurs tâches. Ces ressources, à l'exclusion de celles du secrétariat du Comité, sont calculées par le Comité sur la base des audits particuliers auxquels il doit procéder pendant chacune des années de l'exercice biennal, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sont imputées en partie sur le budget ordinaire et en partie sur des fonds extraordinaires.

Postes

A.1.22 Le montant inscrit à cette rubrique (954 500 dollars) correspond aux traitements du personnel du secrétariat du Comité et aux dépenses communes de personnel y afférentes, pour 1 fonctionnaire de la classe D-1, 1 de la classe P-3 et 4 agents des services généraux (Autres classes), comme il est indiqué au tableau A.1.15 ci-dessus. L'augmentation de 93 100 dollars correspond au coût intégral pour l'exercice 2002-2003 du poste de la classe P-3 approuvé et partiellement financé pendant l'exercice biennal 2000-2001.

Autres dépenses de personnel

A.1.23 Les ressources prévues (27 100 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire ou autre que celui affecté aux réunions (16 100 dollars) et aux heures supplémentaires (11 400 dollars) pendant les périodes de pointe.

Voyages

A.1.24 Le montant de 25 200 dollars correspond au service des réunions du Groupe de vérificateurs externes des comptes et de son groupe technique et des sessions extraordinaires du Comité des commissaires aux comptes tenues en dehors du Siège, ainsi qu'aux frais de voyage des représentants des services de vérification interne des organismes des Nations Unies et institutions financières multilatérales participant aux réunions annuelles.

Services contractuels

A.1.25 Le montant de 3 741 400 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 71 400 dollars, doit permettre de couvrir la part imputée sur le budget ordinaire des traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance des collaborateurs des membres du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le coût de la participation des membres du Comité aux réunions ordinaires du Comité et du Groupe de vérificateurs externes des comptes, et de la participation du Président du Comité aux sessions de l'Assemblée générale. Les demandes d'audit émanant de l'Assemblée générale étant toujours plus nombreuses, les travaux de vérification à effectuer sont plus importants. Les membres du Comité doivent donc faire appel à un plus grand nombre de collaborateurs, ce qui entraîne une augmentation du montant des traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance.

Frais généraux de fonctionnement

A.1.26 Le montant de 72 200 dollars prévu à cette rubrique correspond aux frais d'entretien du matériel de bureautique, qui comprend 11 ordinateurs individuels bénéficiant d'un entretien de niveau A et 20 ordinateurs individuels neufs bénéficiant d'un contrat d'entretien de niveau B (58 400 dollars) et aux frais de communications (13 800 dollars). L'augmentation d'un exercice sur l'autre (39 100 dollars) résulte essentiellement des frais d'entretien des 20 nouveaux ordinateurs individuels.

Mobilier et matériel

A.1.27 Le montant de 52 100 dollars permettra de financer le remplacement de 9 processeurs Intel Pentium III et de 6 imprimantes de bureau (16 600 dollars) et l'acquisition de 20 processeurs Intel Pentium III et de 10 imprimantes de bureau en réseau (35 500 dollars). Ce dernier montant correspond à du matériel mis à la disposition des vérificateurs externes pendant leurs visites au Siège des Nations Unies pour y mener des audits et répond à la nécessité de faciliter l'accès au Système intégré de gestion. Ce matériel était précédemment fourni à titre de prêt dans le cadre du programme à gestion centralisée de remplacement du matériel au Siège. Depuis, la responsabilité du financement et de l'acquisition du matériel de bureautique ayant été déléguée aux départements, il n'existe plus de réserve centrale de matériel moderne à prêter.

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

Tableau A.1.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Voyages	144,8	170,1	27,3	16,0	197,4	10,8	208,2
Subventions et contributions	4 875,9	6 088,0	(393,7)	(6,4)	5 694,3	311,6	6 005,9
Total (1)	**5 020,7**	**6 258,1**	**(366,4)**	**(5,8)**	**5 891,7**	**322,4**	**6 214,1**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*2002-2003 Dépenses prévues*
Subventions et contributions	2 713,0	2 569,7	2 723,0
Total (2)	**2 713,0**	**2 569,7**	**2 723,0**
Total [(1) + (2)]	**7 733,7**	**8 827,8**	**8 937,1**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

A.1.28 Comme il est indiqué au tableau A.1.16 ci-dessus, la part du budget ordinaire dans le coût du secrétariat central de la Caisse est de 5 891 700 dollars. La part des programmes extrabudgétaires en 2002-2003 est d'environ 2 723 000 dollars. Ces chiffres correspondent aux arrangements révisés entre l'ONU et la Caisse commune des pensions, tels que les a approuvés l'Assemblée générale dans sa résolution 53/210 du 18 décembre 1998. Au titre de ces arrangements, la formule « un tiers deux tiers » (un tiers à la charge de l'ONU, deux tiers à la charge de la Caisse) appliquée pour déterminer le partage entre l'ONU et la Caisse du montant des traitements et des dépenses connexes du secrétariat central de la Caisse a été élargie pour s'appliquer également, à compter du 1er janvier 1999, aux dépenses correspondant au personnel temporaire, à l'audit des opérations de la Caisse et aux services informatiques, y compris les services d'ordinateur central assurés à la

Caisse par le Centre international de calcul à Genève. Dans le cadre de ces nouveaux arrangements, la Caisse rembourse à l'ONU le montant intégral des coûts afférents aux locaux occupés par le Service de gestion des placements et deux tiers des coûts afférents aux locaux occupés par son secrétariat central à New York et à Genève. L'ONU continuera de prendre à sa charge le coût d'autres services qu'elle fournissait déjà à la Caisse (services de paie, d'administration du personnel et d'achats, diverses fournitures, certains frais de télécommunications, etc.), étant entendu qu'en cas de modification de l'accord sur la formule « un tiers deux tiers » ou de demande tendant à ce que l'ONU absorbe des coûts supplémentaires, l'ONU se réserve le droit de modifier sa position concernant sa pratique actuelle de prise en charge intégrale de ces coûts indirects.

A.1.29 À la date de l'établissement du présent budget, le budget administratif de la Caisse pour 2002-2003 n'était pas encore disponible; lorsqu'il sera prêt, ce budget sera soumis au Comité permanent de la Caisse et à l'Assemblée générale pour examen. Les incidences éventuelles sur le budget ordinaire des mesures que pourrait prendre le Comité permanent et de la décision de l'Assemblée concernant le budget de la Caisse pour l'exercice 2002-2003 feront l'objet d'un état des incidences budgétaires qui sera présenté à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le rapport de la Caisse.

Voyages

A.1.30 Le montant de 197 400 dollars a été calculé en partant de l'hypothèse que la Caisse se réunira une fois en 2002 et qu'il y aura au moins une réunion du Comité permanent en 2003. On a également pris pour hypothèse que les 20 membres et suppléants assisteront à la session de la Caisse et que seuls 12 d'entre eux assisteront à la réunion du Comité permanent.

Subventions et contributions

A.1.31 Le montant de 5 694 300 dollars représente la part des dépenses du secrétariat central de la Caisse imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, à l'exclusion des remboursements qu'il est prévu de recevoir de fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, FNUAP et UNICEF). Ces dépenses se ventilent comme suit :

a) Contribution aux dépenses de personnel du secrétariat central de la Caisse : 3 760 300 dollars. Le montant total de la part de l'ONU dans les dépenses du secrétariat central de la Caisse est de 6 483 300 dollars, dont 58 % seront imputés sur le budget ordinaire et 42 %, soit 2 723 000 dollars, seront financés par des activités extrabudgétaires. Le montant total des dépenses que l'ONU doit rembourser à la Caisse se détaille comme suit : un tiers du coût de 113 postes permanents, 98 à New York (1 poste de sous-secrétaire général ou de rang équivalent, 2 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 14 P-3, 1 P-2 et 66 postes d'agent des services généraux, dont 5 de 1re classe) et 15 à Genève (1 D-1, 1 P-4, 2 P-3 et 11 postes d'agent des services généraux); un tiers des dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (équivalant à 24 mois de travail chacun pour 4 postes (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux à New York et 2 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1re classe, à Genève); et des heures supplémentaires;

b) Contribution au coût de la vérification interne des comptes : 101 900 dollars. Il a été estimé que 50 % des coûts de vérification des comptes correspondaient au Service de la gestion des placements et 50 % aux activités du secrétariat central de la Caisse. Il a donc été convenu que la part des coûts de vérification revenant à l'ONU représenterait un tiers de 50 % de ces coûts. Les chiffres indiqués ici représentent un tiers du coût de la vérification interne des comptes sur la base du budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2000-2001. La part des coûts du Comité des commissaires aux comptes imputée sur le budget ordinaire est inscrite sous la rubrique Comité des commissaires aux comptes de l'ONU;

c) Contribution aux dépenses relatives aux services d'ordinateur central assurés par le Centre international de calcul : 1 044 900 dollars. Le secrétariat de la Caisse estime que le coût des services en question s'élèvera à 3 134 500 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Un tiers de ce coût sera imputé sur le budget ordinaire;

d) Contribution aux autres coûts de services informatiques : 1 045 800 dollars. Le secrétariat de la Caisse estime que ces coûts, qui comprennent notamment les acquisitions, les améliorations, les fournitures et diverses dépenses afférentes, s'élèveront à 3 137 500 dollars. Un tiers de ces coûts sera remboursé à la Caisse par prélèvement sur le budget ordinaire.

6. Comité du Programme et de la coordination

Tableau A.1.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Voyages	713,8	865,0	–	–	865,0	47,3	912,3
Total	**713,8**	**865,0**	**–**	**–**	**865,0**	**47,3**	**912,3**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Voyages

A.1.32 Le montant de 865 000 dollars doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité participant aux sessions du Comité, ainsi que les frais de voyage du Président du Comité lorsqu'il assiste aux sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. On est parti de l'hypothèse que le Comité du programme et de la coordination se réunira pendant six semaines en 2002 et quatre semaines en 2003 et qu'il devra reprendre sa session en 2002 pour examiner le plan général du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

Direction exécutive et administration

Tableau A.1.18

Prévisions de dépenses, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
1. Secrétaire général	1 765,5	1 930,4	–	–	1 930,4	74,0	2 004,4
2. Cabinet du Secrétaire général	16 980,0	20 023,3	(499,9)	(2,4)	19 523,4	1 329,7	20 853,1

Composante	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	4 388,3	3 686,4	39,0	1,0	3 725,4	55,3	3 780,7
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	2 154,2	1 559,7	253,5	16,2	1 813,2	34,4	1 847,6
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	241,9	142,9	59,0	384,8	18,8	403,6
6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba	455,5	375,9	–	–	375,9	10,7	386,6
Total (1)	**25 743,5**	**27 817,6**	**(64,5)**	**(0,2)**	**27 753,1**	**1 522,9**	**29 276,0**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1998-1999 Dépenses effectives	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*Provenance des fonds*	*2002-2003 Dépenses prévues*
		a) Services d'appui à :	
–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
		Ii) Des activités extrabudgétaires	
–	–	Remboursement au titre de la coopération technique	–
665,8	938,2	Opérations de maintien de la paix	949,4
206,1	192,0	Activités de fond	192,0
		b) Activités de fond :	
–	–	Remboursement par des fonds d'affectation spéciale de frais d'audit externe	–
117,5	795,2	Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'ONU	–
216,5	312,9	Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	–
355,4	5,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Assemblée et le Sommet du Millénaire	–
–	150,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations	–
12,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de l'ONU	–
		c) Projets opérationnels :	
–	–	Missions de maintien de la paix	–
–	–	Autres programmes et organes associés à l'ONU	–
1 573,3	**2 393,3**		**1 141,4**
27 316,8	**30 210,9**		**30 417,4**

Tableau A.1.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	21 193,5	21 572,9	827,6	3,8	22 400,5	1 239,1	23 639,6
Autres dépenses de personnel	792,5	1 620,4	(739,0)	(45,6)	881,4	45,7	927,1
Consultants et experts	231,9	270,5	–	–	270,5	14,9	285,4
Voyages de fonctionnaires	2 345,7	2 254,6	486,4	21,5	2 741,0	150,2	2 891,2
Services contractuels	26,1	47,2	–	–	47,2	2,6	49,8
Frais généraux de fonctionnement	781,7	723,7	(27,7)	(3,8)	696,0	36,9	732,9
Dépenses de représentation	253,1	281,0	1,2	0,4	282,2	14,1	296,3
Fournitures et accessoires	84,4	111,5	(1,5)	(1,3)	110,0	5,4	115,4
Mobilier et matériel	34,6	298,3	15,2	5,0	313,5	13,9	327,4
Subventions et contributions	–	637,5	(626,7)	(98,3)	10,8	0,1	10,9
Total (1)	**25 743,5**	**27 817,6**	**(64,5)**	**(0,2)**	**27 753,1**	**1 522,9**	**29 276,0**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*2002-2003 Dépenses prévues*
Postes	665,8	938,2	949,4
Autres dépenses de personnel	449,9	691,1	192,0
Consultants et experts	–	90,0	–
Voyages de représentants	303,4	331,2	–
Voyages de fonctionnaires	28,2	80,0	–
Services contractuels	9,0	–	–
Frais généraux de fonctionnement	12,0	–	–
Dépenses de représentation	–	5,0	–
Fournitures et accessoires	–	5,3	–
Subventions et contributions	105,0	252,5	–
Total (2)	**1 573,3**	**2 393,3**	**1 141,4**
Total [(1) + (2)]	**27 316,8**	**30 210,9**	**30 417,4**

Tableau A.1.20

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
VSG	1	1	–	–	–	–	1	1
SGA	2	2	–	–	–	–	2	2
SSG	1	2	–	–	–	–	1	2
D-2	6	8	–	–	1	1	7	9
D-1	9	9	–	–	–	–	9	9
P-5	12	10	–	–	1	1	13	11
P-4/3	18	20	–	–	–	–	18	20
P-2/1	3	2	–	–	–	–	3	2
Total partiel	**52**	**54**	**–**	**–**	**2**	**2**	**54**	**56**
Agents des services généraux								
1re classe	9	10	–	–	–	–	9	10
Autres classes	55	56	–	–	1	1	56	57
Total partiel	**64**	**66**	**–**	**–**	**1**	**1**	**65**	**67**
Autres catégories								
Agents locaux	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**2**
Total général	**118**	**122**	**–**	**–**	**3**	**3**	**121**	**125**

Tableau A.1.21

Répartition des ressources par programme, en pourcentage

Programme	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
1. Secrétaire général	7,0	–
2. Cabinet du Secrétaire général	70,3	82,2
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	13,4	17,8
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	6,5	–
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1,4	–
6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba	1,4	–
Total	**100,0**	**100,0**

A.1.33 Le montant des ressources prélevées sur le budget ordinaire devrait enregistrer une croissance négative de 1,1 % aux taux de l'exercice 2000-2001.

1. Le Secrétaire général

Tableau A.1.22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	494,9	576,1	–	–	576,1	–	576,1
Voyages	806,3	772,3	–	–	772,3	42,2	814,5
Frais généraux de fonctionnement	240,5	289,2	–	–	289,2	15,8	305,0
Dépenses de représentation	223,8	243,0	–	–	243,0	13,3	256,3
Mobilier et matériel	–	49,8	–	–	49,8	2,7	52,5
Total	**1 765,5**	**1 930,4**	**–**	**–**	**1 930,4**	**74,0**	**2 004,4**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.1.34 Le montant de 576 100 dollars correspond au traitement et aux indemnités du Secrétaire général.

Voyages

A.1.35 On ne peut prévoir avec exactitude le montant effectif des frais de voyage du Secrétaire général mais, sur la base des dépenses les plus récentes, un montant de 772 300 dollars a été retenu.

Frais généraux de fonctionnement

A.1.36 Le montant de 289 200 dollars figurant sous « Frais généraux de fonctionnement » doit couvrir l'entretien de la résidence officielle du Secrétaire général. Il correspond aux frais fixes de fonctionnement (eau, gaz, électricité, taxe foncière, services contractuels et services d'entretien divers).

Dépenses de représentation

A.1.37 Le montant de 243 000 dollars inscrit à cette rubrique correspond aux dépenses prévues au titre des réceptions officielles. Le Secrétaire général engage des dépenses de représentation à l'occasion des visites au Siège de chefs d'État et d'autres dignitaires et à l'occasion d'autres réceptions officielles.

Mobilier et matériel

A.1.38 Le montant de 49 800 dollars correspond au remplacement d'une voiture officielle. Les ressources prévues à cette rubrique n'ont pas été utilisées par le passé, du fait que les véhicules nécessaires ont été prêtés par des organismes extérieurs. Il n'est pas garanti que ces prêts soient poursuivis sur toute la durée de l'exercice 2002-2003. C'est la raison pour laquelle les frais de remplacement d'un véhicule ont été inclus dans les prévisions.

2. Cabinet du Secrétaire général

Tableau A.1.23

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	13 957,5	15 653,0	400,5	2,5	16 053,5	1 139,7	17 193,2
Autres dépenses de personnel	748,1	1 526,0	(729,2)	(47,7)	796,8	43,7	840,5
Consultants et experts	231,9	270,5	–	–	270,5	14,9	285,4
Voyages	1 382,0	1 217,2	486,7	39,9	1 703,9	93,3	1 797,2
Services contractuels	26,1	47,2	–	–	47,2	2,6	49,8
Frais généraux de fonctionnement	537,3	376,1	(20,5)	(5,4)	355,6	19,4	375,0
Dépenses de représentation	3,4	4,7	–	–	4,7	0,2	4,9
Fournitures et accessoires	83,5	94,2	–	–	94,2	5,1	99,3
Mobilier et matériel	10,2	196,9	0,1	–	197,0	10,8	207,8
Subventions et contributions	–	637,5	(637,5)	(100,0)	–	–	–
Total (1)	**16 980,0**	**20 023,3**	**(499,9)**	**(2,4)**	**19 523,4**	**1 329,7**	**20 853,1**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*2002-2003 Dépenses prévues*
Postes	665,8	938,2	949,4
Autres dépenses de personnel	243,8	499,1	–
Consultants et experts	–	90,0	–
Voyages de représentants	303,4	331,2	–
Voyages du personnel	28,2	80,0	–
Services contractuels	9,0	–	–
Frais généraux de fonctionnement	12,0	–	–
Dépenses de représentation	–	5,0	–
Fournitures et accessoires	–	5,3	–
Mobilier et matériel	–	–	–
Subventions et contributions	105,0	252,5	–
Total (2)	**1 367,2**	**2 201,3**	**949,4**
Total [(1) + (2)]	**18 347,2**	**22 224,6**	**21 802,5**

Tableau A.1.24

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Vice-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	1	1
SGA	2	2	–	–	–	–	2	2
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	6	7	–	–	1	1	7	8
D-1	6	5	–	–	–	–	6	5
P-5	7	7	–	–	1	1	8	8
P-4/3	13	15	–	–	–	–	13	15
P-2/1	2	1	_	_	–	–	2	1
Total partiel	**37**	**38**			**2**	**2**	**39**	**40**
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	42	43	_	_	1	1	43	44
Total partiel	**48**	**49**	**–**	**–**	**1**	**1**	**49**	**50**
Total général	**85**	**87**	**–**	**–**	**3**	**3**	**88**	**90**

A.1.39 Le montant total des ressources prévues au budget ordinaire s'élève à 19 523 400 dollars, ce qui représente une diminution de 499 900 dollars, soit 2,4 %. Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 949 400 dollars, correspondent à trois postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1 D-2, 1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux), dont les titulaires sont chargés de suivre les travaux du Conseil de sécurité relatifs au maintien de la paix, de donner des directives générales aux départements responsables du maintien de la paix et d'assurer la bonne coordination des activités influant sur les activités de maintien de la paix ou y contribuant.

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.1.40 La dotation de 16 053 500 dollars (qui correspond à une augmentation de 400 500 dollars) représente le coût des 87 postes indiqués dans le tableau A.1.24. L'augmentation s'explique par la création d'un poste supplémentaire de rédacteur de discours de la classe P-4 et d'un poste d'administrateur de réseau de la catégorie des services généraux, par le reclassement de D-1 à D-2 du poste du chef du groupe de rédaction des discours et de P-2 à P-3 d'un poste de fonctionnaire du protocole, ainsi que par l'effet-report de la création d'un poste P-5 au cours de l'exercice 2000-2001.

A.1.41 Soucieux de communiquer de manière claire et cohérente, à un public aussi large que possible, sa conception de la mission de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général utilise les possibilités qui lui sont données de faire passer son message dans des allocutions, des interviews ou des messages radiodiffusés ou écrits. Un petit groupe de rédacteurs est chargé de rédiger quantité de discours, déclarations, messages, toasts, avant-propos à des publications des Nations Unies, etc. Il remplit des fonctions analogues pour la Vice-Secrétaire générale. Pour que cette unité puisse

s'acquitter de toutes ses tâches, il est nécessaire de la renforcer en reclassant de D-1 à D-2 le poste de son responsable et en créant un poste supplémentaire de la classe P-4.

A.1.42 Il est également nécessaire de créer un poste d'agent des services généraux pour un administrateur de réseau qui apportera au Cabinet du Secrétaire général les compétences techniques nécessaires pour résoudre les problèmes courants liés à l'utilisation de l'informatique (assistance aux utilisateurs de logiciels, programmation et dépannage). Le reclassement à P-3 d'un poste P-2 de fonctionnaire du protocole a pour objet de classer ce poste au même niveau que ceux d'autres fonctionnaires du protocole exerçant des fonctions identiques.

Autres dépenses de personnel

A.1.43 Le montant de 796 800 dollars correspond à une diminution de 729 200 dollars représentant des dépenses non renouvelables afférentes à l'Assemblée du Millénaire et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida. Il comprend 166 700 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 630 100 dollars pour les heures supplémentaires. Le personnel temporaire remplacera les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie et renforcera les effectifs pendant les périodes de pointe, notamment pendant les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de l'Assemblée. Les besoins en heures supplémentaires ont été estimés à partir des heures effectuées lors des exercices antérieurs.

Consultants et experts

A.1.44 Le montant de 270 500 dollars doit permettre de financer les concours extérieurs dont le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale ont besoin pour obtenir des avis dans divers domaines. Il comprend les ressources nécessaires au Groupe de la planification stratégique pour compléter ses capacités d'analyse et de synthèse de données de recherche et pour obtenir des apports de source extérieure à l'Organisation.

Voyages

A.1.45 La dotation de 1 703 900 dollars correspond au coût des déplacements qui seront effectués par des fonctionnaires à la demande du Secrétaire général, notamment ceux de la Vice-Secrétaire générale, du personnel composant la suite du Secrétaire général et des personnes chargées d'assurer sa sécurité et de lui fournir un appui administratif pendant ses voyages officiels. L'augmentation de 486 700 dollars tient compte des dépenses effectives des années antérieures. Les déplacements du Secrétaire général dans une zone en proie à un conflit ou à de vives tensions sont précédés par l'envoi d'une équipe de reconnaissance et supposent un renforcement des services de sécurité et d'appui logistique.

Services contractuels

A.1.46 Le montant de 47 200 dollars représente les frais d'impression d'articles de papeterie destinés au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale, ainsi que d'autres articles (invitations, menus, etc.) utilisés par le Service du protocole et de la liaison à l'occasion des réceptions officielles données par le Secrétaire général. Il doit également permettre de financer l'impression de divers types de cartes et d'articles de papeterie utilisés par le Service du protocole et de la liaison et le Cabinet du Secrétaire général, ainsi que des cartes d'invitation à des concerts et autres manifestations.

Frais généraux de fonctionnement

A.1.47 Le montant de 355 600 dollars couvrira le coût de l'entretien (niveau B) de 87 ordinateurs individuels (139 200 dollars) et des communications (216 400 dollars). La diminution de 20 500 dollars s'explique principalement par la baisse du coût des communications.

Dépenses de représentation

A.1.48 Compte tenu des dépenses effectives, un montant de 4 700 dollars est prévu à cette rubrique pour rembourser les fonctionnaires qui, sans avoir droit à une indemnité de représentation, sont amenés à inviter des membres de délégations, des représentants de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales ou encore des représentants d'organisations intergouvernementales autres que des organismes des Nations Unies.

Fournitures et accessoires

A.1.49 Le montant de 94 200 dollars doit couvrir le coût des fournitures de bureautique et autres, et les cadeaux que le Secrétaire général est appelé à présenter à des chefs d'État et à d'autres dignitaires, notamment à l'occasion de visites officielles.

Mobilier et matériel

A.1.50 La dotation de 197 000 dollars doit servir à remplacer du matériel de bureautique, soit 43 ordinateurs de bureau et imprimantes et trois ordinateurs portables, ainsi qu'à faire l'acquisition de deux nouveaux ordinateurs portables.

Subventions et contributions

A.1.51 La diminution de 637 500 dollars est due à la non-reconduction de la contribution exceptionnelle faite au secrétariat d'ONUSIDA en sa qualité de secrétariat technique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida.

3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Tableau A.1.25

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	4 251,0	3 470,9	39,0	1,1	3 509,9	48,2	3 558,1
Autres dépenses de personnel	9,8	35,7	–	–	35,7	0,5	36,2
Voyages	101,1	119,1	–	–	119,1	6,6	125,7
Frais généraux de fonctionnement	–	9,6	(8,8)	(91,6)	0,8	–	0,8
Dépenses de représentation	10,5	20,3	–	–	20,3	0,2	20,5
Fournitures et accessoires	–	7,5	–	–	7,5	–	7,5
Mobilier et matériel	15,9	23,3	8,8	37,7	32,1	(0,2)	31,9
Total (1)	**4 388,3**	**3 686,4**	**39,0**	**1,0**	**3 725,4**	**55,3**	**3 780,7**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Dépenses estimatives*	*2002-2003 Dépenses prévues*
Autres dépenses de personnel	206,1	192,0	192,0
Total (2)	**206,1**	**192,0**	**192,0**
Total [(1) + (2)]	**4 594,4**	**3 878,4**	**3 972,7**

Tableau A.1.26

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	2	1	–	–	–	–	2	1
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**9**	**9**	–	–	–	–	**9**	**9**
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8
Total partiel	**10**	**10**	–	–	–	–	**10**	**10**
Total général	**19**	**19**	–	–	–	–	**19**	**19**

A.1.52 Comme il ressort du tableau A.1.25 et des explications données aux paragraphes 1.29 à 1.34 du corps du présent chapitre, l'augmentation des ressources nécessaires (39 000 dollars, ou 1,1 %) s'explique par le reclassement de P-5 à D-2 du poste de directeur du protocole, dont l'objet est de renforcer le Groupe du protocole et de la liaison. Des fonds extrabudgétaires, d'un montant de 192 000 dollars, serviront à financer des activités d'appui extrabudgétaire aux travaux des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Genève.

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.1.53 Le montant de 3 509 900 dollars inscrit à cette rubrique représente le coût des postes figurant dans le tableau A.1.26.

Autres dépenses de personnel

A.1.54 Le montant prévu (35 700 dollars) correspond au personnel temporaire (31 400 dollars) et aux heures supplémentaires (4 300 dollars). Il doit permettre de faire face au surcroît de travail pendant les périodes de pointe, de remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et d'engager des surnuméraires lors des visites du Secrétaire général et de chefs d'État ou de gouvernement et pendant les conférences spéciales.

Voyages

A.1.55 Les ressources prévues (119 100 dollars) serviront à financer les voyages que le Directeur général effectuera à la demande du Secrétaire général et les déplacements d'autres fonctionnaires amenés par leurs fonctions à s'occuper des relations extérieures, des affaires interinstitutions, de la liaison avec des organisations non gouvernementales et du renforcement de la coopération et du dialogue

avec les organisations régionales et les organismes des Nations Unies, ou bien à se rendre au Siège pour des consultations.

Dépenses de représentation

A.1.56 La dotation de 20 300 dollars doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles et autres dépenses de représentation de nature protocolaire engagées à l'occasion des sessions du Conseil économique et social, de la Journée des Nations Unies, de réunions communes avec les organisations régionales, de la célébration de journées internationales en collaboration avec des établissements universitaires et des organismes publics, et de la visite à Genève de chefs d'État ou de gouvernement et de responsables d'organismes officiels et autres représentants.

Fournitures et accessoires

A.1.57 Un montant de 7 500 dollars est prévu pour l'achat de fournitures et accessoires de bureautique.

Mobilier et matériel

A.1.58 Le montant de 32 100 dollars permettra de remplacer 13 ordinateurs individuels et imprimantes qui ne sont plus aux normes (28 900 dollars), de mettre à niveau le système d'exploitation des ordinateurs existants et d'acheter des licences d'exploitation de logiciels pour deux nouveaux ordinateurs individuels (3 200 dollars).

4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

Tableau A.1.27

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	2 034,6	1 400,9	253,5	18,0	1 654,4	31,2	1 685,6
Autres dépenses de personnel	34,6	30,3	(9,8)	(32,3)	20,5	(0,1)	20,4
Voyages	56,3	63,9	(0,3)	(0,4)	63,6	3,5	67,1
Frais généraux de fonctionnement	3,9	28,3	(6,7)	(23,6)	21,6	(0,1)	21,5
Dépenses de représentation	15,4	7,6	1,2	15,7	8,8	(0,1)	8,7
Fournitures et accessoires	0,9	7,2	(1,5)	(20,8)	5,7	–	5,7
Mobilier et matériel	8,5	21,5	6,3	29,3	27,8	(0,1)	27,7
Subventions et contributions	–	–	10,8	–	10,8	0,1	10,9
Total	**2 154,2**	**1 559,7**	**253,5**	**16,2**	**1 813,2**	**34,4**	**1 847,6**

Tableau A.1.28

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	**4**	**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**5**
Agents des services généraux								
1re classe	1	2	–	–	–	–	1	2
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
Total partiel	**6**	**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**	**7**
Total général	**10**	**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**	**12**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.1.59 La dotation de 1 654 400 dollars représente le coût des postes inscrits au tableau A.1.28 et couvre la création d'un poste de sous-secrétaire général et d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) dont le titulaire fournira des services d'appui.

Autres dépenses de personnel

A.1.60 Les ressources prévues (20 500 dollars) concernent le personnel temporaire (16 100 dollars) et les heures supplémentaires (4 400 dollars). Elles permettront de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de couvrir les besoins en personnel temporaire et heures supplémentaires pendant les périodes de pointe.

Voyages

A.1.61 Le montant de 63 600 dollars doit servir à financer le coût des déplacements que le Directeur général et ses collaborateurs seront appelés à effectuer pour : a) participer à des réunions officielles au Siège et dans d'autres lieux d'affectation; b) représenter le Secrétaire général à des manifestions spéciales, en Europe notamment; c) participer à des réunions avec des conseillers juridiques; d) participer à des réunions de coordination avec des organisations non gouvernementales.

Frais généraux de fonctionnement

A.1.62 Un montant de 21 600 dollars est prévu pour couvrir les frais de maintenance du matériel de bureautique.

Dépenses de représentation

A.1.63 Un montant de 8 800 dollars est prévu pour financer les réceptions qui seront organisées à l'occasion de la visite annuelle de chefs d'État ou de gouvernement, du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires d'institutions spécialisées, ainsi qu'à l'occasion des grandes conférences et réunions organisées à Vienne.

Fournitures et accessoires

A.1.64 Les ressources prévues à ce titre (5 700 dollars) permettront d'acheter des fournitures et des accessoires à des fins protocolaires, notamment les couvertures spéciales utilisées lors des cérémonies de signature de documents, des fournitures photographiques et des fournitures diverses.

Mobilier et matériel

A.1.65 La dotation de 27 800 dollars est nécessaire pour financer l'achat d'un scanneur et de trois imprimantes et le remplacement de 11 ordinateurs individuels.

Subventions et contributions

A.1.66 Le montant de 10 800 dollars représente les frais d'impression du répertoire annuel des organisations non gouvernementales et quatre numéros du répertoire des missions permanentes à Vienne.

5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Tableau A.1.29

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	–	156,6	134,6	85,9	291,2	12,4	303,6
Autres dépenses de personnel	–	23,4	–	–	23,4	1,4	24,8
Voyages	–	47,1	–	–	47,1	2,6	49,7
Frais généraux de fonctionnement	–	–	8,3	–	8,3	0,9	9,2
Dépenses de représentation	–	5,4	–	–	5,4	0,5	5,9
Fournitures et accessoires	–	2,6	–	–	2,6	0,3	2,9
Mobilier et matériel	–	6,8	–	–	6,8	0,7	7,5
Total	**–**	**241,9**	**142,9**	**59,0**	**384,8**	**18,8**	**403,6**

Tableau A.1.30

Postes nécessaires

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
	2000-2001	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	–	1	–
Total partiel	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Autres catégories								
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Total général	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**2**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.1.67 Le montant de 291 200 dollars représente le coût des postes inscrits au tableau A.1.30. L'augmentation de 134 600 dollars s'explique par l'effet-report de la création de deux postes en 2000-2001 (1 poste P-5 et 1 poste d'agent local) et par l'incidence du reclassement à D-1 d'un poste P-5.

Autres dépenses de personnel

A.1.68 Les ressources prévues (23 400 dollars) correspondent au personnel temporaire (21 100 dollars) et aux heures supplémentaires (2 300 dollars). Pour disposer de la marge de manoeuvre nécessaire dans le recrutement du personnel, il a été décidé de prévoir, comme pour l'exercice biennal 2000-2001, une dotation représentant le coût annuel d'un poste d'agent local. Le montant prévu pour les heures supplémentaires couvrira le coût des heures de travail effectuées en sus de l'horaire normal.

Voyages

A.1.69 Le montant de 47 100 dollars servira à financer les déplacements que le Directeur général et ses collaborateurs devront effectuer pour participer à des réunions officielles au Siège et dans d'autres lieux d'affectation, et pour représenter le Secrétaire général lors de certaines manifestations, en particulier en Afrique.

Dépenses de représentation

A.1.70 Les ressources prévues (5 400 dollars) permettront d'organiser des réceptions à l'occasion de la visite de personnalités représentant des gouvernements ou des organismes des Nations Unies, et du Secrétaire général.

Fournitures et accessoires

A.1.71 Les ressources prévues (2 600 dollars) serviront à l'achat des articles de papeterie et des fournitures nécessaires au personnel du Bureau.

Mobilier et matériel

A.1.72 Le montant de 6 800 dollars servira à financer l'acquisition de matériel de bureau et des autres équipements nécessaires au Bureau.

6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba

Tableau A.1.31

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	455,5	315,4	–	–	315,4	7,6	323,0
Autres dépenses de personnel	–	5,0	–	–	5,0	0,2	5,2
Voyages	–	35,0	–	–	35,0	2,0	37,0
Frais généraux de fonctionnement	–	20,5	–	–	20,5	0,9	21,4
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	–
Total	**455,5**	**375,9**	**–**	**–**	**375,9**	**10,7**	**386,6**

Tableau A.1.32

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*	*2000-2001*	*2002-2003*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Autres catégories								
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Total général	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**2**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.1.73 Le montant de 315 400 dollars représente le coût des postes inscrits au tableau A.1.32.

Autres dépenses de personnel

A.1.74 Le montant de 5 000 dollars concerne le personnel temporaire et permettra d'engager un chauffeur pour le responsable du Bureau.

Voyages

A.1.75 On prévoit en moyenne quatre voyages par an pour un coût d'environ 35 000 dollars. Il s'agit des déplacements que le responsable du Bureau est appelé à effectuer pour représenter l'ONU à des réunions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), notamment celles de l'Organe central, et pour participer au Siège à des réunions sur les relations que l'ONU entretient avec l'OUA et des organisations sous-régionales.

Frais généraux de fonctionnement

A.1.76 Il est prévu que la plupart des services communs seront fournis par la Commission économique pour l'Afrique. Le montant de 20 500 dollars inscrit à cette rubrique concerne les transports locaux.